Les DEBATS

Votre quotidien national

Bouira

Deux terroristes abattus

Page 24

Fraude aux examens

Benghebrit menace de sévir

Le ministère de l'Education se prépare activement pour éviter qu'une fraude généralisée ne se produise aux prochains examens du Bac. Après le scandale de la triche de l'année dernière, ce problème semble causer des insomnies à la ministre de tutelle qui s'engage à faire face au phénomène, quitte à sévir sévèrement.

Page 4

FLN-RND

Une guéguerre appelée à durer

Le Rassemblement national démocratique (RND) continue de jouer l'apaisement dans sa relation avec le Front de libération nationale (FLN) et ce malgré que le secrétaire général de ce parti ne veut pas clore la guéguerre déclenchée, en particulier, envers la personne de Ahmed Ouyahia.

Page 3

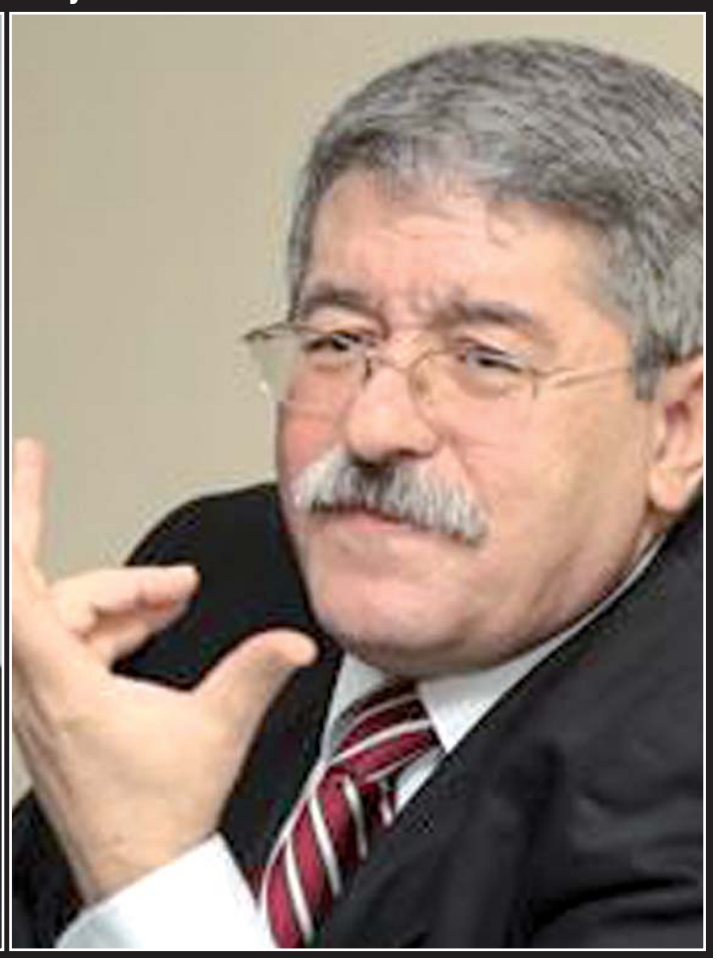

Protection civile

Six hélicoptères entreront en service avant la fin de l'année

Page 24

Ouverture aujourd'hui de la session de printemps du Parlement

Sept textes à mettre en conformité

Page 3

Devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU

Lamamra plaide les vertus de la Constitution à Genève

Page 2

Évaluation de l'Accord d'association Algérie UE.

L'Algérie cherche un recentrage salutaire

Par Saâd Taferka

Depuis que la crise des recettes extérieures du pays s'est confirmée, en s'étalant dans la durée, le gouvernement ne s'est pas limité à chercher des solutions de rechange, en procédant, par exemple, au gel d'un certain nombre de projets d'équipements publics et en instaurant de nouvelles taxes sur certains produits dans le cadre de la loi de finances 2016.

Le gouvernement de Abdelmalek Sellal est également en train d'évaluer l'impact de l'Accord d'association avec l'Union européenne (UE), signé en 2002 et mis en œuvre à partir du 1er septembre 2005. De même, le processus d'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) semble ne plus bénéficier de l'enthousiasme montré avec l'arrivée de Bakhti Belaïb au poste de ministre du Commerce. Inexorablement, les accords régionaux et l'adhésion aux organisations régissant les échanges économiques dans le monde impactent directement, en bien ou mal, l'économie du pays. N'étant pas préparée, sur le front intérieur, à assumer correctement les effets de ces accords et conventions, l'Algérie est en droit de dégager la solution qui lui convient pour sortir la tête de l'eau.

Entamées depuis 1987, les négociations pour l'adhésion de notre pays à l'OMC ont trop traîné en raison de la lenteur des réformes économiques que l'Algérie est censée avoir accompli depuis plusieurs années. La grande période d'incertitude-décennie noire du terrorisme-, puis l'embellie financière à partir du début des années 2 000, se sont mises au travers de la volonté politique d'aller sérieusement vers ces réformes.

Page 5

Devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU

Lamamra plaide les vertus de la Constitution à Genève

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra, a décortiqué, hier à Genève (Suisse), les nouvelles dispositions de la Constitution, amendée le 7 février dernier, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies.

Par M. Ait Chabane

Lors de son intervention au Segment de haut niveau de la 31ème session ordinaire (CDH), le chef de la diplomatie algérienne a mis l'accent sur les avancées véhiculées dans le nouveau texte fondamental, notamment en ce qui concerne la promotion et la préservation des droits de l'homme, la consécration de la justice sociale, l'enracinement des valeurs démocratiques et le renforcement du pouvoir législatif de même que le rôle de l'opposition politique entre autres. «La Constitution amendée apporte des réponses, à travers des choix clairs, en faveur de la préservation de la paix, de la promotion de la justice sociale et des valeurs démocratiques, du respect des principes universels des droits de l'homme, la réduction de la pauvreté et des inégalités ainsi que la mise en place d'une économie compétitive et respectueuse de l'environnement», a-t-il souligné dans son allocution. Il a rappelé à ce titre que la constitution algérienne, récemment amendée, est le fruit d'un long processus de réformes qui a abouti à des résultats prometteurs en matière de renforcement de l'Etat de droit, des résultats concrétisés «à travers des avancées dans les domaines sensibles de l'information, des associations, de la représentation des femmes dans les instances élues, du régime électoral et de la gestion des collectivités locales». Plus explicite, le ministre des AE a énuméré certaines nouvelles dispositions de la Constitution tout à fait au diapason des mutations politiques, économiques et géopolitiques aussi bien au niveau national que régional et mondial. «Le dispositif législatif renforçant les droits de l'homme et les libertés démocratiques s'est enrichi en particulier par l'adoption d'une loi-cadre sur l'enfance, d'une loi criminalisant la violence faite aux femmes et d'amendements de substance du Code de procédures pénales, baromètre du respect des libertés individuelles, renforçant notamment les droits du justiciable ainsi que la dépénalisation de l'acte de gestion», a encore plaidé Ramtane Lamamra. Ce dernier a notamment axé son plaidoyer sur les efforts de l'Algérie pour le rétablissement de la paix et ses initiatives pacifiques et humanistes clairement légiférées dans le nouveau texte fondamental. A ce titre, le chef de la diplomatie algérienne a réitéré devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU les pas franchis par l'Algérie dans le cadre de la promotion des droits d'expression, de réunion et des libertés individuelles et collectives. «Sous l'éclairage de la Constitution amendée et grâce à la constance des engagements pris par le président Abdelaziz Bouteflika, l'Algérie s'ouvre de nouvelles perspectives prometteuses de progrès et de stabilité, et consolide sa position de pays exportateur net de paix et de sécurité», a expliqué le chef de la diplomatie algérienne.

M.A.C.

Cause palestinienne

La position «inaliénable» de l'Algérie réaffirmée

Des parlementaires algériens ont réitéré, lundi dernier à Bruxelles, la «position de principe» et «inaliénable» de l'Algérie et son plein engagement vis-à-vis du peuple palestinien et de ses droits légitimes à l'instauration d'un Etat indépendant avec El Qods pour capitale. Prenant part à la réunion de la Commission des affaires politiques, de la sécurité et des droits de l'homme de l'Union pour la Méditerranée (UPM), Mohamed Madani Haoued Mouissa, membre du Conseil de la Nation, a affirmé que «l'Algérie soutient la demande légitime palestinienne de reconnaissance d'un Etat palestinien avec El Qods pour capitale».

Il a exhorté, à ce titre, l'UPM à accélérer la création, dans le cadre de la commission, d'un groupe de travail sur la Palestine afin d'apporter tout son soutien aux revendications légitimes des Palestiniens d'instaurer un Etat en accord avec les résolutions de l'ONU. Ce membre du Conseil de la nation a mis l'accent sur la nécessité d'£uvrer pour «la paix et la stabilité au Proche-Orient», dénonçant l'amalgame récurrent entre indépendantisme et terrorisme. «Si l'action d'un peuple qui réclame son indépendance est considérée comme une action terroriste, alors comment qualifier l'occupant ?», a-t-il demandé aux parlementaires des autres pays membres de l'UPM participant à la rencontre. Mme Hafida Benchehida, également membre du Conseil de la nation, a réaffirmé, dans une déclaration à la presse, le droit du peuple palestinien à vivre en sécurité dans un Etat viable avec El Qods pour capitale, exprimant sa «profonde inquiétude» face à la dégradation de la situation sécuritaire au Proche-Orient. Mme Benchehida s'est félicitée, en outre, de «l'appui très clair et décisif» apporté par le parlementaire luxembourgeois, David Wagner, et le Jordanien, Hazem Quashou, à la cause palestinienne. Soulignant l'impératif d' envisager une solution à deux Etats entre Palestiniens et Israéliens, le député luxembourgeois a dénoncé la poursuite de la politique israélienne de colonisation qui «a provoqué l'érosion des terres palestiniennes». Le Jordanien Hazem Qashou a plaidé, de son côté, pour la résolution du conflit israelo-palestinien, invitant tous les Etats membres de l'UPM à prendre les mesures nécessaires pour garantir la relance et le succès du processus de paix. Evoquant la situation en Syrie, les parlementaires des pays membres de l'UPM ont souligné, à l'unanimité, la nécessité de mettre un terme à la violence et d'oeuvrer pour une solution politique afin de ramener la paix et la stabilité dans la région. Les participants à la réunion de la commission des affaires politiques, de la sécurité et des droits de l'homme de l'UPM ont fait, par ailleurs, un état des lieux de l'Union, mettant l'accent sur les réalisations de ce bloc depuis sa création, notamment les projets socio-économiques réalisés dans certains Etats membres grâce à son appui financier. Pour 2016, les Etats membres de cette union ont adopté une seule recommandation portant sur «les perspectives de réforme de l'UPM».

Reda A.

Algérie-Russie

Pour des canaux d'informations confidentiels

L'Algérie et la Russie ont convenu, lundi dernier, d'intensifier l'échange d'informations en vue d'un règlement pacifique des crises qui secouent certains pays arabes et de renforcer leur coopération en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme.

«Nous avons convenu avec le président Bouteflika d'intensifier notre dialogue via des canaux d'informations confidentiels en ce qui concerne la situation en Afrique du Nord et au Proche-Orient», a déclaré le ministre russe des Affaires étrangères, Serguei Lavrov, à l'issue de l'audience que lui a accordée le président de la République, Abdelaziz Bouteflika.

«Il a été très précieux pour nous d'entendre les évaluations du président Bouteflika et les membres de son gouvernement sur la situation en Libye, pays qui souffre d'une crise très profonde», a-t-il souligné, affirmant que cette situation est la conséquence d'une «opération illégitime perpétrée par l'Otan».

M. Lavrov a relevé également que «les conséquences de la situation en Libye se font ressentir un peu partout, notamment dans la région du Sahel où il y a un risque réel de déstabilisation dû essentiellement au trafic d'armes en provenance de ce pays».

«Notre position commune consiste à rebâtir la Libye sur la base d'un dialogue national inclusif avec la participation de toutes les forces politiques et militaires présentes dans ce pays», a-t-il affirmé.

Le chef de la diplomatie russe a indiqué, d'autre part, avoir évoqué la situation au Proche-Orient avec le président Bouteflika qui, a-t-il dit, «a entièrement soutenu la politique développée par la Russie pour constituer un front uni de lutte contre le terrorisme selon l'initiative lancée par le président Vladimir Poutine à l'Assemblée générale de l'ONU en septembre dernier».

«Le président Bouteflika a également soutenu la politique de la Russie visant le règlement de la situation en Syrie, notamment en ce qui concerne les activités du groupe international d'appui à la Syrie, coprésidé par la Russie et les Etats- Unis», a-t-il ajouté.

M. Lavrov a appelé, à cette occasion, à «la mise en œuvre intégrale des décisions prises par le groupe international d'appui à la Syrie sans aucune condition».

«Nous avons été unanimes en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme et les violences commises en Syrie, Libye, Irak et au Yémen», a-t-il affirmé.

S'agissant des relations entre l'Algérie et la Russie, M. Lavrov a indiqué que les deux pays ont exprimé leur «attachement» à la déclaration de partenariat stratégique conclu en 2001 à l'occasion de la visite du président Bouteflika à Moscou. «Nous avons défini des plans et des projets concrets dans le domaine de la coopération commerciale, économique et militaro-technique et également proposé des formes concrètes de coopération entre les ministères et les milieux d'affaires des deux pays», a-t-il relevé. M. Lavrov a indiqué qu'une «attention particulière» a été accordée à la coopération énergétique, ajoutant que «des liens durables existent entre les sociétés russes et l'entreprise algérienne Sonatrach».

«Le président Bouteflika a exprimé l'intérêt du gouvernement algérien à coopérer avec la Russie au sein du Forum des pays exportateurs du gaz et d'avoir une relation régulière bilatérale sur l'évolution de la situation des marchés des hydrocarbures», a-t-il indiqué.

«Je suis persuadé que les résultats de cette visite en Algérie permettront de raffermir davantage le partenariat stratégique existant entre la Russie et l'Algérie», a-t-il conclu.

R. N.

FLN-RND

Une guéguerre appelée à durer

Le Rassemblement national démocratique (RND) continue de jouer l'apaisement dans sa relation avec le Front de libération nationale (FLN) et ce malgré que le secrétaire général de ce parti ne veut pas clore la guéguerre déclenchée, en particulier, envers la personne de Ahmed Ouyahia.

Par Nacera Bechar

Suite aux dernières déclarations du secrétaire général du vieux parti, Amar Saâdani, affirmant ne pas faire confiance au message d'apaisement, ni au discours du secrétaire général par intérim du Rassemblement national démocratique, Ahmed Ouyahia, certains s'attendent à ce que la direction du RND entre, une nouvelle fois, dans cette guéguerre comme c'était au début avec les messages envoyés par Ouyahia dans sa conférence de presse tenue à l'issue de la dernière session du Conseil national de son parti, notamment sur l'usage de la «chkara» lors des dernières sénatoriales et la polémique déclenchée autour de l'article 51 de la Constitution excluant les binationaux des hautes fonctions de l'Etat. Cependant, ce qui enflamme de plus la relation entre Saâdani et Ouyahia, c'est le probable prochain remaniement gouvernemental.

Dans ce contexte, la direction du RND a préféré poursuivre le jeu d'apaisement. En réponse aux déclarations de Saâdani dans lesquelles il affirme ne pas faire confiance au discours de Ouyahia, le porte-parole de ce parti, Saddik Chihab répond par un discours d'apaisement, en indiquant que le RND fait confiance au FLN et sa direction.

Dans un entretien à *El Khabar*, Chihab s'interroge sur les causes qui font que le SG du FLN ne fait pas confiance à Ouyahia. Pour le porte-parole du RND , «Ouyahia n'a pas manqué à ses engagements envers le président Bouteflika et n'a jamais bloqué une loi au niveau du Parlement».

S'agissant des accusations relatives à la fraude lors des élections de 1997, M. Chihab défend son parti et dit que même le RND a des choses à dire sur les élections de 2002 qui ont connu selon lui une vaste fraude, mais son parti préfère dit-il «dépasser tout, car le RND est convaincu de la construction des institutions et que le FLN reste un allié stratégique». Le 20 février, à l'occasion de son meeting à Skikda, Ouyahia avait démenti toute guéguerre avec le FLN et a lancé des messages d'apaisement vers la direction de ce parti et ses militants en qualifiant Saâdani de «frère» et le FLN «d'allié stratégique». Mais ces messages d'apaisement ne sont pas convainquants pour le SG du vieux parti qui dit ne pas avoir «de problème personnel avec Ouyahia», mais sur le plan politique, Saâdani déclare : «Je ne crois pas aux messages d'apaisement ou la trêve annoncée récemment par le secrétaire général par intérim du RND».

Ce n'est pas tout, car la direction du FLN annonce un «remaniement ministériel» qui devrait intervenir «probablement le mois de mars prochain» et pas question pour ce parti pour que le nouveau gouvernement soit dirigé par Ouyahia. Il est à noter qu'a l'époque de Abdelkader Bensalah , comme SG du RND , Saâdani n'a pas tenu des propos contre la direction de ce parti qui est d'une manière ou d'une autre son allié dans le soutien de programme du président Bouteflika mais le retour de Ouyahia semble déranger. Surtout que l'homme a refusé d'adhérer à l'initiative du FLN portant construction de Front de soutien au président Bouteflika.

Selon certains observateurs, le jeu d'apaisement de Ouyahia revient notamment du fait que l'homme veut se trouver de la force une fois élu comme secrétaire général légitime du Rassemblement national démocratique lors du congrès extraordinaire du parti prévu pour le début du moi de mai prochain.

N. B.

Ouverture aujourd'hui de la session de printemps du Parlement

Sept textes à mettre en conformité

Par Sofiane Aït Mohamed

Les deux chambres du parlement reprendront aujourd'hui leurs activités, avant la trêve estivale. C'est la session du printemps qui s'ouvrira aujourd'hui, la dernière du genre, puisque désormais, et compte tenu de la nouvelle constitution, il siègera en une session unique de dix mois chaque année qui débutera en septembre prochain.

La cérémonie d'ouverture débutera au siège de l'APN à 10h puis au siège du Conseil de la nation à 11h. L'ouverture de la session de printemps du Parlement intervient conformément aux dispositions de l'article 118 de la Constitution et de l'article 5 de la loi organique portant organisation et fonctionnement de l'APN et du Conseil de la nation, et régissant les relations fonctionnelles entre les deux chambres du Parlement et le gouvernement. Le président de l'APN, Mohamed Larbi Ould Khelifa, présidera à l'issue de l'ouverture de la session, une réunion conjointe des bureaux des deux chambres du Parlement en présence d'un représentant du gouvernement, consacrée à l'élaboration de l'ordre du jour de la session de printemps. Ceci pour le côté juridique. Qu'en est-il du programme de cette dernière session du printemps de la 7ème législature ? Selon le ministre des Relations avec le Parlement, pas moins de sept projets de lois organiques seront soumis au Parlement, lors de cette session pour les conformer avec les dispositions de la Constitution amendée, Tahar Khaoua qui intervenait hier, sur la radio nationale a indiqué que sept projets de lois vont être déposés au niveau de l'Assemblée populaire nationale (APN) lors de la session de printemps du Parlement, en vue de les adapter avec les nouvelles dispositions de la Constitution révisée. Il s'agit, entre autres, de la loi fixant l'organisation et le fonctionnement des deux chambres du Parlement et leurs relations avec le gouvernement, la loi électorale, la loi sur les associations, et celle relative à la saisine du Conseil constitutionnel. A ce propos, le ministre a fait savoir qu'une commission mixte (Parlement et ministère des Relations avec le Parlement) sera installée après la promulgation de la Constitution révisée, afin de préparer la loi organique régissant le fonctionnement des deux chambres du Parlement et leurs relations avec le gouvernement. Toujours dans l'esprit de la conformité avec la Constitution, d'autres commissions mixtes seront installées prochainement pour élaborer les projets de lois relatifs au règlement intérieur du Parlement et à l'article 51 de la Constitution limitant l'accès aux hautes fonctions pour les binationaux, a aussi révélé le ministre. D'autres projets de lois sont également à l'ordre du jour de cette session, a-t-il ajouté, citant notamment celles relatives à la PME, à la métrologie, à l'état civil, aux Codes de douanes, à la santé, la publicité, et au sondage d'opinion. Outre ces textes, s'ajoutent ceux hérités de la session précédente du Parlement, a encore fait savoir le ministre, rappelant qu'il s'agit des lois relatives à la lutte contre la contrebande, au Code pénal, à la promotion de l'investissement et du développement de l'entreprise ainsi qu'à l'utilisation de l'empreinte génétique. Il s'agit également du projet de loi inhérent à la normalisation ainsi que la loi relative à l'organisation de la profession de commissaire-priseur aux surenchères. Les sept textes de loi évoqués par le ministre sont en effet des textes déjà adoptés pour leur majorité en 2012, dans le cadre du processus des réformes mais qui nécessitent une «mise en conformité».

S. A. M.

Poste de SG de l'ONU

L'Algérie ne s'oppose pas à la possibilité d'un mandat unique

L'Algérie a indiqué hier à New York qu'elle ne s'opposait pas à la possibilité d'un mandat unique pour le secrétaire générale des Nations unies, plaidant en faveur de la présentation de plusieurs candidats pour la prochaine désignation du chef de l'ONU, prévue en 2016.

Cette position a été exprimée par le représentant de l'Algérie auprès de l'ONU, M. Sabri Boukaddoum, au cours d'une séance informelle de l'Assemblée générale des Nations unies, consacrée à la sélection du SG de l'ONU.

L'Algérie a présenté cette proposition en tant que coordinatrice du groupe de travail des pays non- alignés en charge de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Le représentant permanent de l'Algérie a plaidé au non du groupe des non-alignés à la présentation par le conseil de sécurité de plusieurs candidats pour la prochaine nomination du SG de l'ONU en appelant le président de l'Assemblée générale à entamer des consultations avec les représentants des pays membres afin d'identifier les candidats potentiels en mesure d'occuper ce poste.

Au non du groupe des non-alignés, M. Boukaddoum a également appelé à l'ouverture d'un débat constructif sur la question des mandats du SG de l'ONU, soulignant la nécessite pour l'Assemblée générale de reconsidérer à nouveau la durée des mandats avec la possibilité d'opter pour un mandat unique dans la nomination du prochain candidat prévue en 2016

M. Boukaddoum a souligné à ce propos que le Conseil de sécurité a pris beaucoup de pouvoir en empiétant sur le rôle de l'Assemblée générale dans la sélection et la désignation du secrétaire général.

Il a expliqué que cette situation a été le résultat de l'interprétation de l'article 97 de la charte des Nations Unies par la résolution 11 de 1946 qui semble être en faveur du Conseil de sécurité.

L'article 97 de cette charte stipule que le secrétaire générale doit être nommé par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité, alors que la résolution 11 de l'Assemblée générale indique qu'il est souhaitable pour le Conseil de sécurité de présenter un seul candidat.

«L'histoire et la pratique ont démontré que d'autres procédures plus innovantes existaient», a-t- il relevé.

En dépit du fait que cette résolution a été amendée et complétée par d'autres dispositions rendant le processus de désignation du SG de l'ONU plus transparent et démocratique, ces amendements n'ont pas été mis en oeuvre jusqu'ici.

«Le mouvement des non-alignés note avec regret que la plupart de ces dispositions n'ont pas été mises en oeuvre et souligne l'importance de l'application des résolutions susmentionnées dans le processus de sélection et de désignation du SG de l'ONU», a -t-il déclaré dans son discours prononcé lors de cette séance.

Reda A.

Fraude aux examens

Benghebrit menace de sévir

Le ministère de l'Education se prépare activement pour éviter qu'une fraude généralisée ne se produise aux prochains examens de Bac. Après le scandale de la triche de l'année dernière, ce problème semble causer des insomnies à la ministre de tutelle qui s'engage à faire face au phénomène, quitte à sévir sévèrement.

Par Massi Salami

Nouria Benghebrit, qui s'exprimait à la radio de Relizane a annoncé le lancement «prochain» d'une campagne de sensibilisation sur le phénomène de la fraude aux examens.

Son département ministériel, a-t-elle expliqué, est en phase de préparation d'une campagne nationale ciblant les élèves et les parents pour les sensibiliser sur la lutte contre le phénomène de la fraude aux examens, devenue de plus en plus fréquente dans les établissements scolaires.

La ministre qui ne voulait pas s'avouer vaincue par l'étendue de la pratique de la triche à l'école a affirmé, qu'en dépit des méthodes et technologies sophistiqués utilisées dans la fraude, le secteur de l'éducation est déterminé à combattre ce phénomène. «L'élève qui introduit un téléphone portable dans une salle d'examen a l'intention de frauder», a-t-elle tranché, mettant en garde que «la peine sera lourde et affectera la vie de l'élève.» Un langage on ne peut plus musclé, d'autant que toutes les assurance quant au renforcement de la surveillance dans les salles d'examens ont échoué. Les fraudeurs, munis de toutes sortes d'équipements informatiques, ont toujours su déjouer la vigilance des enseignants et parvenir à leur fin. D'ailleurs, les deux dernières années, la crédibilité du baccalauréat algérien a été sérieusement affectée en raison de la tache noire qu'a provoquée le recours massif à la fraude par les candidats à travers le territoire nationale. Pis encore, si des cas de triche ont été établis, force toutefois est d'affirmer que la plupart des tricheurs s'en sont sortis sans qu'ils ne soient inquiétés. Le ministère de l'Education, faute de mieux, avait promis d'installer des brouilleurs au niveau des établissements scolaires les jours d'examen. Un recours qui demeure incertain en raison des difficultés techniques qui pourraient se poser et le coût de l'opération. Par ailleurs, la ministre a indiqué que le taux d'établissement de la carte d'identité biométrique pour les candidats aux examens du baccalauréat a dépassé les 94% au niveau national, saluant le rôle des walis dans la réussite et l'avancement de cette opération inscrite dans le cadre de la numérisation du secteur et du service public. La ministre a inauguré, lundi dernier, dans la wilaya de Relizane, le lycée Boudjelal Brahim à Mendès, le CEM Belhadj Abdelkader à Zemmoura et un groupe scolaire Ahmed Boushaba dans la nouvelle ville Benadda Benaouda de Relizane. Elle a également a inspecté plusieurs établissements scolaires en cours de réalisation qui ouvriront leurs portes dès la prochaine rentrée scolaire, selon les explications fournies. Mme Benghebrit avait entamé dimanche dernier sa visite dans la wilaya de Relizane en présidant une séance de travail avec les cadres locaux de son secteur où un exposé sur la situation de l'éducation dans la wilaya lui a été présenté.

M.S.

Produits alimentaires

Recul quasi général des prix à l'importation

Les prix moyens des produits alimentaires importés par l'Algérie ont, dans l'ensemble, diminué durant l'année 2015 par rapport à 2014, a appris l'APS auprès du ministère du Commerce.

Cette baisse s'explique par le recul des prix à l'importation des poudres de lait (-42%), suivies des sucres roux et blanc (-18%), des viandes (-15%), des différentes huiles (entre -3% et -22%), des céréales, semoule et farine (-3,7%).

Ainsi, le prix moyen à l'importation de la poudre de lait a baissé à 2.775 dollars/tonne en 2015 (contre 4.817 dollars en 2014).

Le prix d'achat du blé tendre a reculé à 239 dollars/tonne (contre près de 292 dollars/t), tandis que le maïs a baissé à 197 dollars/t (contre 237 dollars).

Par contre, le prix à l'importation du blé dur a augmenté à 444 dollars/t (contre 396 dollars/t).

Le prix d'achat moyen du sucre roux est passé à 346 dollars/t (contre 423 dollars/t), alors que le sucre blanc a diminué à 503 dollars/t (contre 614 dollars).

Les prix de cinq variétés d'huiles brutes ont également enregistré des baisses: l'huile de palme a diminué à 705 dollars/t (contre 903 dollars), l'huile de soja à 746 dollars/t (contre 906 dollars), l'huile de tournesol à 853 dollars/t (contre 887 dollars) et l'huile de coco à 1 285 dollars/t (contre 1.324 dollars).

Les prix d'autres huiles alimentaires brutes ont, cependant, augmenté de 93% à 4.512 dollars/t (contre près de 2 340 dollars).

Outre le blé dur et certaines catégories d'huiles brutes, les autres produits alimentaires qui ont connu une hausse des prix à l'importation sont essentiellement les amandes (+47%), les lentilles (+29%), le double concentré de tomate (+22%), le café torréfié (+22%), l'ail (+18%), les crustacés congelés (+9%), les viandes bovines congelées (+8%), le thé (+3%) et les pâtes alimentaires (+14%). L'analyse des prix élaborée par le ministère du Commerce aborde également les prix à l'importation du ciment.

Il est constaté que le prix moyen de ce produit de construction a enregistré des baisses oscillant entre -3% et -20% selon les catégories de ciment.

Concernant la répartition détaillée des importations par opérateur économique pour les produits alimentaires de large consommation et le ciment, il est relevé qu'en 2015, les deux offices de régulation, l'Office national interprofessionnel de lait (Onil) et l'Office algérien interprofessionnel des céréales (Oaic), ont dominé les importations de poudre de lait et des blés respectivement.

Ainsi, l'Onil a importé 189 910 tonnes de poudre de lait destinées à la transformation (53% des quantités globales importées), tandis que les 47% restants ont été répartis entre 13 principaux importateurs privés.

Les pays fournisseurs de l'Algérie en poudre de lait sont au nombre de 20 dont les cinq premiers sont la Nouvelle-Zélande (42,4% des importations), la France (17,8%), la Belgique (9,5%), la Pologne (7,7%) et l'Uruguay (5,8%).

Pour les blés dur et tendre, l'Oaic a réalisé la quasi totalité des quantités importées avec l'achat de plus de 8 millions de tonnes en 2015 (94,7% du volume global importé).

Quant aux importations du maïs, elles ont été effectuées principalement par 10 sociétés privées à hauteur de 90% du total importé, tandis que l'Office national de régulation (Onab) est intervenu sur le marché du maïs avec 3% seulement des importations globales.

Pour les huiles alimentaires brutes dont les importateurs sont au nombre de six, une société privée est demeurée en position dominante avec 54% du total importé en 2015.

En matière d'importation de sucre, sur les 11 principaux importateurs, la même société privée est demeurée dominante à la fois pour le sucre roux en assurant 91,2% du total importé pour une quantité de plus de 1,5 million de tonnes (523 millions de dollars), ainsi que pour le sucre blanc avec 43% des importations pour une quantité de 100 310 tonnes (50 millions de dollars). Concernant le café non torréfié, les principaux importateurs sont au nombre de sept avec 52% du total des importations lesquelles ont été de près de 129 000 tonnes pour une facture de près de 292 millions de dollars.

R. N.

Formation professionnelle

2 000 prisonniers inscrits

Un total de 2 000 nouveaux stagiaires parmi les pensionnaires d'établissements pénitentiaires sont inscrits pour la session de formation professionnelle de février dans la wilaya de Laghouat, a-t-on appris hier auprès de la direction locale de la formation et de l'enseignement professionnels (Dfep).

Ces stagiaires vont bénéficier, en vertu d'une convention entre les deux secteurs, d'une formation qualifiante en milieu fermé, qui sera sanctionnée par un diplôme de fin d'études, leur permettant de bénéficier des différents dispositifs d'aide à l'emploi, a indiqué le chef du service de la formation à la Dfep, Tahar Bouaïcha.

Parmi les filières de formation les plus convoitées par les pensionnaires des établissements pénitentiaires, figure la plomberie, le froid et la climatisation, la coiffure, la peinture, le jardinage et l'agriculture, a-t-il précisé.

Plus de 4 000 places pédagogiques ont été offertes pour la session de formation en février à travers la wilaya de Laghouat.

Ces places sont réparties sur différents modes de formation, dont la formation résidentielle (676 places), l'apprentissage (980), les cours du soir et la formation passerelle (500), selon le même responsable.

Concernant la femme au foyer, il a fait état de plus de 430 places réservées à cette frange sociale, notamment dans les filières liées à la pâtisserie (traditionnelle et moderne), le tissage et la couture.

Le secteur sera renforcé prochainement dans la wilaya de Laghouat par l'ouverture de trois nouvelles structures pédagogiques, à savoir un Institut national de l'enseignement professionnel au chef-lieu de wilaya et deux centres de formation professionnelle et d'apprentissage (Cfpa) dans les communes d'El Ghicha et Sidi Bouzid.

Les travaux sont en cours pour la réalisation de trois instituts nationaux spécialisés de la formation professionnelle (Insfp) dans les communes de Laghouat, Aflou et Tadjemout, en plus de cinq Cfpa à travers le territoire de la wilaya.

La Dfep compte actuellement quelque 12 000 stagiaires répartis sur 19 établissements, dont un Inssfp, 16 Cfpa et deux annexes.

Ghani I.

Évaluation de l'Accord d'association Algérie UE.

L'Algérie cherche un recentrage salutaire

Depuis que la crise des recettes extérieures du pays s'est confirmée, en s'étalant dans la durée, le gouvernement ne s'est pas limité à chercher des solutions de rechange, en procédant, par exemple, au gel d'un certain nombre de projets d'équipements publics et en instaurant de nouvelles taxes sur certains produits dans le cadre de la loi de finances 2016.

Par Saâd Taferka

Le gouvernement de Abdelmalek Sellal est également en train d'évaluer l'impact de l'Accord d'association avec l'Union européenne (UE), signé en 2002 et mis en œuvre à partir du 1er septembre 2005. De même, le processus d'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) semble ne plus bénéficier de l'enthousiasme montré avec l'arrivée de Bakhti Belaïb au poste de ministre du Commerce.

Inexorablement, les accords régionaux et l'adhésion aux organisations régissant les échanges économiques dans le monde impactent directement, en bien ou mal, l'économie du pays. N'étant pas préparée, sur le front intérieur, à assumer correctement les effets de ces accords et conventions, l'Algérie est en droit de dégager la solution qui lui convient pour sortir la tête de l'eau.

Entamées depuis 1987, les négociations pour l'adhésion de notre pays à l'OMC ont trop traîné en raison de la lenteur des réformes économiques que l'Algérie est censée avoir accompli depuis plusieurs années. La grande période d'incertitude- décennie noire du terrorisme-, puis l'embellie financière à partir du début des années 2 000, se sont mises au travers de la volonté politique d'aller sérieusement vers ces réformes.

1 dollar pour 20

S'agissant de l'Accord d'association avec l'Union européenne, les experts les plus indulgents concluent à la précipitation qui a présidé à sa signature. Les entreprises algériennes ne pouvaient soutenir une compétition loyale avec des produits dont les droits de douane sont supprimés. Les effets de l'Accord- démantèlements tarifaires- ont commencé en 2005 pour quelques produits européens, pour toucher progressivement des milliers d'autres produits, jusqu'à l'horizon 2020. À cette échéance l'Accord se transformera en zone de libre-échange. En l'espace de plus de 10 ans, l'Algérie n'a pratiquement rien récolté de cet Accord, hormis le déséquilibre de la balance commerciale, un manque à gagner en tarifs douaniers qui aurait pu alimenter le budget de l'Etat et un découragement de la production nationale dans un grand nombre de ses créneaux, suite à une concurrence déloyale, mais légalement installée par des accords régionaux.

En matière d'exportation vers le territoire de l'Union européenne, l'Algérie ne vend pratiquement que des hydrocarbures ou des produits dérivés du pétrole et du gaz. Le résultat des courses est que, pour un dollars exporté vers l'Europe, l'Algérie en importe pour 20 dollars (1 pour 20). Un déséquilibre flagrant qui appelle des correctifs et un dispositif de réévaluation, d'autant plus que, comme cela a été constaté conjointement par les deux parties en 2009, l'Union européenne se contente de l'aspect commercial, en inondant le marché algérien de ses marchandises, et se montre trop circonspecte, voire parfois hostile, aux investissements productifs, créateurs de plus-value et d'emplois.

Un accord plein de promesses, mais…

Le ministre du Commerce, Bakhti Belaïb, a révélé lundi dernier que le gouvernement algérien poursuit avec son partenaire européen les négociations en vue de procéder à l'évaluation de l'Accord d'association. Il dira que «ce que nous avons constaté, c'est que l'Accord contenait des promesses, comme celle d'accroître les investissements européens en Algérie. Or, nous avons constaté que le volet commercial a crû uniformément, et, en parallèle, l'investissement européen est très faible. Cela ne correspond pas avec l'Accord signé». Il a fait remarquer que «l'Union européenne représente les deux tiers de nos échanges avec le monde. Donc c'est un partenaire important».

La phase actuelle correspond à celle de l'évaluation et des correctifs. Belaïb expliquera: «Nous avons le droit de négocier avec notre partenaire européen pour introduire certaines modifications dans cet Accord. Les négociations sont en cours. Ce processus est généralement long, et les arguments qu'a présentés l'Algérie ont été acceptés».

Pour les entreprises et partenaires économiques algériens, les effets à moyen terme qui étaient escomptés des entrées libres de marchandises provenant du territoire de l'Union européenne, étaient normalement le réveil des secteurs algériens touchés par une concurrence féroce et une mise à niveau susceptible de contrebalancer les effets pervers d'une ouverture somme toute dictée par une mondialisation irrésistible des économies. Cependant, le manque à gagner au Trésor public, généré par les dégrèvements tarifaires, a été estimée à environ un milliard de dollars/an.

Les impacts, espérés positifs pour l'entreprise algérienne, ont, en tous cas, tardé à se concrétiser, d'autant plus que, moins de dix ans après l'entrée en vigueur des cet accord, la crise financière charriée par la chutes des cours du pétrole sur les marchés mondiaux a pointé son nez pour jeter de lourdes interrogations sur les finances et l'économie du pays. Aujourd'hui, l'Algérie est à la recherche du moindre sou pour renflouer le budget de l'Etat lourdement obéré par la chute des recettes extérieures.

Les craintes des patrons et chefs d'entreprises publiques algériennes par rapport à l'Accord d'association ont été confirmées et soutenues par l'absence de visibilité dans la relance de l'économie industrielle du pays. Jusqu'au virage de juillet 2014, marquant le début de l'inflexion des prix du pétrole, le concept de diversification économique était un terme creux, bon pour être débité dans des séminaires et journées d'études, puis diligemment remis aux oubliettes.

Sortir de la politique du «bazar»

Dans sa politique d'ouverture vers le partenariat économique étranger, l'Algérie a espéré, non seulement l'investissement de capitaux, la création d'emplois et des rentrées fiscales hors hydrocarbures conséquentes, mais également un transfert de la technologie en faveur de la ressource humaine algérienne. Les choses ne semblent pas se passer avec la facilité naturelle que, naïvement, l'on imaginait au début du processus. En effet, outre l'impréparation des structures administratives et bancaires de notre pays, les porteurs de capitaux étrangers de leur côté étaient enclins plutôt à des opérations commerciales qui ne les engagent pas outre-mesure. Estimant que la rente pétrolière pouvait donner un certain tonus au pouvoir d'achat en Algérie - ce qui n'était pas faux -, ces investisseurs s'étaient montrés quelque peu réticents à produire en Algérie. Pire, leurs dividendes- avant que le gouvernement intervienne au début 2009 pour les soumettre aux impôts - étaient transférés net vers leurs pays d'origine. Pour certains experts, c'était une fuite déguisée de capitaux. Sur sa lancée, le gouvernement a pris d'autres mesures au cours de la même année visant à réorienter l'intervention des entreprises étrangères dans notre pays. Il s'agit, entre autres de : l'obligation faite aux investisseurs étrangers de s'associer avec un partenaire algérien; la suppression du crédit automobile, ce qui se répercute inévitablement sur la cote des ventes en Algérie des constructeurs étrangers ; les ouvriers étrangers exerçant en Algérie devaient payer des impôts sur le revenu ici, en Algérie.

Ces mesures n'avaient pas manqué, à l'époque, de soulever un tollé auprès de certains pays partenaires de l'Algérie qui avaient essayé de s'ingérer dans la gestion des affaires du pays.

Néanmoins, ces partenaires ne faisaient que défendre leurs intérêts. C'est à l'Algérie de savoir comment se positionner dans cette équation complexe en focalisant les efforts sur un partenariat gagnant-gagnant.

En serrant le jeu dans la relation avec les partenaires économiques étrangers, l'Algérie misait sur une «moralisation» de l'acte d'investissement, et surtout faire en sorte que l'Algérie soit gagnante sur le plan de l'emploi, de la fiscalité et du transfert technologique.

L'évaluation en cours de l'Accord d'association avec l'Union européenne- visant sans doute à geler pour quelque temps les avantages douaniers de certains produits importés d'Europe, ou bien encore, inciter les partenaires européens à réaliser des investissements productifs, en dehors des opérations commerciales pures-, est supposé être suivie et accompagnée de la réformes des textes législatifs algériens qui encadrent l'acte d'investir; à commencer par le code des investissements promis à une révision profonde depuis 2012. Le gouvernement le soumettra-t-il à la session de l'APN qui s'est ouverte aujourd'hui ? Du nouveau code des investissements, il est attendu l'amélioration du climat des affaires. Il n'y a pas d'autre solution pour sortir du «bazar» installé par un accord biaisé et disharmonieux avec l'Union européenne.

S. T.

Prix du pétrole

Le Brent en hausse à 36,88 dollars le baril

Les cours du pétrole ont poursuivi leur hausse hier en cours d'échanges européens, soutenu par l'espoir de voir les grands producteurs s'entendre sur des réductions de l'offre ainsi que par de nouvelles données témoignant d'une baisse de la production américaine.

Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mai, dont c'est le premier jour d'utilisation comme contrat de référence, valait 36,88 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en hausse de 31 cents par rapport à la clôture de lundi.

Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTI) pour livraison en avril prenait 45 cents à 34,20 dollars.

Déjà orientés à la hausse lundi, les cours poursuivaient leur progression dans le vert hier, bénéficiant toujours de spéculations selon lesquelles les principaux pays producteurs de brut pourraient se réunir à nouveau en mars afin de tenter de stabiliser le marché.

Le baril de Brent a même atteint hier en cours d'échanges asiatiques 37,05 dollars, soit un plus haut depuis près de deux mois. Les investisseurs ont notamment été encouragés par l'annonce jeudi dernier d'une nouvelle réunion à la mi-mars entre l'Arabie Saoudite, le Qatar, le Venezuela - tous trois membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) -, et la Russie, qui avaient déjà convenu de geler leur production une dizaine de jours plus tôt.

L'Arabie Saoudite, chef de file de l'Opep, a affirmé lundi qu'elle «cherche à stabiliser les marchés pétroliers et communiquera en permanence avec tous les principaux producteurs de pétrole pour tenter de limiter les variations (de prix) et est aussi favorable à toute entreprise de coopération», selon des propos du ministre des Affaires sociales, Majdi al-Qasabi, rapportés par l'agence officielle saoudienne SPA. En outre, de nouveaux chiffres témoignant d'une baisse de la production américaine de pétrole, venant conforter ceux publiés vendredi dernier sur le déclin du nombre de puits en activité aux Etats-Unis, ont apporté un soutien supplémentaire aux cours.

«Selon l'Energy Information Administration (EIA, une antenne du département américain de l'énergie), la production de pétrole brut aux Etats-Unis a baissé de 43 000 barils à 9,26 millions de barils en décembre, soit le troisième mois de déclin consécutif et son plus bas niveau en un an», notaient les analystes de Commerzbank.

R. N.

Importations des céréales

Baisse de près de 40% de la facture en janvier

La facture d'importation des céréales (blé, maïs, orge) a baissé à 200,4 millions de dollars (millions usd) en janvier 2016 contre 327,64 millions usd en janvier 2015, soit un recul de 38,84% sur une année, a appris l'APS auprès des Douanes.

La baisse a également touché les quantités importées (sauf pour le blé tendre) mais à un moindre rythme, en s'établissant à 946.671 tonnes (t) contre 1,13 million t, soit un recul de 16,04%, précise le Centre national de l'information et des statistiques des douanes (Cnis).

La facture d'importation des blés (tendre et dur), qui a représenté près de 67,23% du coût des importations des céréales en janvier dernier, a chuté à 134,74 millions usd contre 232,76 millions usd (-42,11%), pour des quantités ayant atteint 584.973 t contre 694 802 t (-15,81%). Par catégorie de blés, la facture d'importation du blé tendre a baissé à 103,13 millions usd contre 113,92 millions usd (-9,48%). La facture du blé tendre a représenté plus de la moitié des importations des céréales et plus de 75% des importations des blés en janvier dernier. Quant aux quantités importées de ce blé, elles ont grimpé à 506 224 t contre 441 534 t (+14,65%).

Pour le blé dur, la facture a reculé à 31,61 millions usd contre 118,83 millions usd (-73,4%) pour une quantité de 78 750 t contre 253.268 t (-69%).

Concernant le maïs, les importations se sont chiffrées à 55,97 millions usd contre 79,78 millions usd (-29,85%) avec un volume de 310.447 t contre 370.386 t (-16,2%). Quant à l'orge, l'Algérie en a importé pour 9,67 millions usd contre 15,1 millions usd (-36%) avec une quantité de 51.250 t contre 62 307 t (-17,75%).

Si la facture des céréales a baissé à un rythme plus important par rapport aux quantités et en dépit de la hausse du volume importé pour le blé tendre, cela s'explique par le recul des cours sur les marchés mondiaux des céréales depuis 2015, et ce, à la faveur de stocks abondants, de bonnes récoltes mondiales et d'une moindre demande chinoise.

C'est ainsi que le prix à l'importation par l'Algérie du blé tendre, dont le pays est gros importateur, a reculé à 239 dollars/tonne en 2015 (contre près de 292 dollars/t en 2014), tandis que celui du maïs a baissé à 197 dollars/t (contre 237 dollars).

Reda A.

Chine

L'activité manufacturière au plus bas depuis 4 ans

L'activité manufacturière s'est nettement contractée en février en Chine, enregistrant son plus fort repli depuis plus de quatre ans, selon un indice gouvernemental publié mardi qui confirme l'essoufflement persistant de la deuxième économie mondiale. L'indice officiel des directeurs d'achat (PMI), calculé par le Bureau national des statistiques (BNS), s'est établi pour février à 49,0 (contre 49,4 en janvier). Il s'agit du plus bas niveau enregistré par le PMI depuis novembre 2011, où il était également de 49,0. Un chiffre supérieur à 50 marque une expansion de l'activité manufacturière, tandis qu'un indice inférieur à ce seuil signale une contraction. L'indice pour février s'est par ailleurs établi en-deçà de la prévision médiane (49,4) des analystes. C'est le septième mois consécutif que ce baromètre de référence, fondé entre autres sur les carnets de commandes des entreprises, traduit un recul de l'activité, une série inédite par sa longueur. Le PMI officiel a été publié quelques heures seulement après l'annonce par la banque centrale chinoise (PBOC) d'une nouvelle baisse des ratios des réserves obligatoires des banques, dernière initiative de Pékin afin de soutenir l'activité. L'institution a annoncé que ce taux de réserves obligatoires, c'est-à-dire la part de leurs dépôts que les banques sont tenues de garder dans leurs coffres sans pouvoir les prêter, allait diminuer de 0,5 point de pourcentage, leur permettant ainsi d'accorder davantage de crédits. La Chine, moteur important de l'économie mondiale, a enregistré l'an passé une performance de 6,9%, au plus bas depuis un quart de siècle. Pékin, qui visait en 2015 une croissance «d'environ 7%», tente de rééquilibrer l'économie chinoise vers la consommation intérieure, l'innovation et les services, en diminuant la dépendance à l'égard des exportations et des investissements, mais la transition s'avère difficile, et le ralentissement de la croissance inquiète les investisseurs.

R. N.

Argentine et fonds «vautours»

Accord historique pour solder le contentieux

Un accord historique se dessine pour solder le litige sur la dette entre l'Argentine et des fonds spéculatifs: un compromis a été annoncé lundi, onéreux pour Buenos Aires, mais qui doit lui permettre de retourner sur les marchés de capitaux. Cette avancée est à mettre au crédit du nouveau chef de l'Etat argentin aux orientations économiques libérales, Mauricio Macri, qui a succédé il y a trois mois à la présidente de gauche Cristina Kirchner (2007-2015), hostile à tout accord avec les fonds spéculatifs. Lundi à New York, le fonds «vautour» NML a accepté la proposition de règlement de l'Argentine, ouvrant la voie à une résolution définitive d'un litige sur la dette remontant à la crise économique de 2001/2002. «J'annonce avec le plus grand plaisir que la bataille de 15 ans entre la république d'Argentine et Elliott Management, dirigé par Paul Singer (le propriétaire de NML), est désormais en voie d'être résolue», a déclaré le médiateur américain Daniel Pollack. «C'est un pas de géant mais pas l'étape finale», a-t-il ajouté dans un communiqué, expliquant qu'il s'agissait d'un accord de principe. L'Argentine, sous la présidence du président de gauche Nestor Kirchner (2003-2007), avait rompu avec le FMI et la Banque mondiale, les jugeant coresponsables du surendettement et de la faillite de la 3e économie d'Amérique latine en 2001. Le FMI a salué l'accord annoncé lundi. «C'est un pas important pour permettre à l'Argentine de retourner sur les marchés financiers et de redresser sa situation financière», a indiqué un porte-parole de l'institution.

AFP

Dans le cadre de la formation continue

La relation infirmier-malade débattu

La relation infirmier-malade et les soins paramédicaux post opératoires ont été les thèmes débattus lundi à Bechar par la centaine de participants à la 6eme journée des paramédicaux des services de la santé militaire.

Cette rencontre médicale et scientifique, entrant dans le cadre de la formation continue et du perfectionnement du personnel paramédical du service de la santé militaire des différents hôpitaux et structures de l'Armée nationale populaire (ANP), a été marquée par la présentation de plusieurs communications sur des thèmes liés au processus de prise en charge paramédicale et médicale des patients au niveau de ces structures.

Plusieurs intervenants, dont des praticiens spécialistes militaires exerçant dans les hôpitaux militaires de Bechar, Oran, Constantine et l'hôpital central de l'ANP à Ain-Naâdja (Alger), ont abordé les questions de l'accueil des patients et le rôle dévolu aux paramédicaux en matière de prise en charge tant des pathologies diagnostiquées chez les patients que des patients eux mêmes.

Les paramédicaux constituent un pilier du module de prise en charge des patients, de même qu'ils sont un facteur humain très efficace en matière de soutien psychologique aux personnes soignées, ont-ils souligné.

Cette 6ème journée, initiée par l'hôpital régional militaire universitaire "Dahmani Slimane" de la troisième région militaire et le service régional de la santé militaire de la troisième (3ème RM), constitue un espace d'échanges d'expériences, de connaissances et du savoir-faire entre les personnels paramédicaux, qu'ils soient militaires ou civils assimilés, indiquent des officiers du service régional de la santé militaire. Le général-major Said Changriha, commandant de la 3ème RM, qui a présidé la cérémonie d'ouverture de cette rencontre scientifique, a mis l'accent sur les efforts déployés par le commandement de l'ANP dans la formation continue et l'amélioration des connaissances et du savoir faire du personnel paramédical du service de la santé militaire, dans le but de moderniser le processus de prise en charge des patients à travers les différents hôpitaux militaires et structures de santé dans les unités militaires relevant du service de santé militaire à travers le pays.

La cérémonie s'est déroulée en présence de nombreux officiers supérieurs, officiers et officiers-médecins des structures hospitalières militaires nationales.

R. S.

Service de neurochirurgie de l'EHU d'Oran

Vers l'utilisation du traitement par stimulation pour les parkinsoniens

L'établissement hospitalo-universitaire (EHU) d'Oran procèdera prochainement à l'utilisation du traitement par stimulation des personnes souffrant de la maladie de Parkinson, a-t-on appris lundi auprès de cette structure sanitaire.

A ce titre, le Chef de service de neurochirurgie de l'EHU d'Oran, le Pr. Belebna Bachir, a précisé à l'APS que pas moins de cinq malades atteints de la maladie de Parkinson seront traités "très prochainement" par stimulation cérébrale profonde (SCP), une technique qui a démontré son efficacité à traiter plus précocement les symptômes de cette maladie.

La thérapie de stimulation cérébrale profonde (SCP) pour la maladie de Parkinson utilise un appareil médical, implanté par voie chirurgicale, semblable à un stimulateur cardiaque, pour stimuler électriquement des zones bien ciblées du cerveau pour atténuer quelques symptômes de cette maladie.

Cette maladie neurologique se caractérise par des symptômes moteurs comme la lenteur, la difficulté de mouvement, les tremblements, un équilibre incertain et la rigidité. Elle résulte de la dégénérescence de cellules nerveuses qui fabriquent la dopamine, un neurotransmetteur indispensable pour le contrôle des mouvements et la coordination du corps. Par ailleurs, le Pr Belbena a déclaré que cette technique devait être appliquée en février avec la programmation de cinq patients, toutefois pour des contraintes douanières, un stimulateur n'a pu être dédouané, et ces opérations ont été reportées.

"Nous allons le faire très prochainement, nous sommes prêts, nous avons les compétences et la technologie nécessaires", a-t-il rassuré.

D'autre part, le spécialiste a souligné que son service prévoit, pour l'année en cours, de pratiquer la technique de l'embolisation pour traiter les malformations intraveineuses, sans ouverture du crâne.

L'embolisation est une procédure qui sert à injecter dans le vaisseau anormal en passant le plus souvent par l'artère un produit pour former une thrombose de ce vaisseau (le fermer) et donc arrêter ou prévenir un saignement. Une embolisation est indiquée dans le cas d'une hémorragie. Le but est de stopper l'hémorragie en bouchant l'artère. Cette technique peut suffire ou sinon, elle peut être considérée comme une thérapie d'urgence en attendant un éventuel autre traitement.

R. O.

Au profit des élèves à Chlef

Campagne de sensibilisation sur les accidents domestiques

Une campagne de sensibilisation sur les accidents domestiques sera lancé à partir de demain mardi à Chlef par la Protection civile au profit des élèves des trois cycles éducatifs de la wilaya, a-t-on appris lundi d'un responsable de ce corps constitué.

Outre les établissements éducatifs, cette campagne préventive d'une durée d'une semaine ciblera également des centres de formation et des maisons de jeunes de la région, a précisé le chef du service prévention à la Protection civile, le capitane Messaàdia.

Il a signalé, en outre, que ses services ont effectué plus de 20.000 interventions pour des accidents domestiques, en 2015. Lesquels accidents ont été à l'origine de la mort de 61 personnes pour des causes liées, principalement, à des intoxications alimentaires et à l'inhalation du dioxyde de carbone.

Le capitaine Messaàdia à réitéré les efforts continus des services de la protection civile pour l'ancrage d'une culture préventive contre tous les dangers, à travers des campagnes de sensibilisation ciblant toutes les catégorise de la société.

Il a souligné que cette action est inscrite au titre de la célébration, ce 1 er mars, de la Journée mondiale de la Protection civile , dont le thème choisi pour cette année est la "Protection civile et les nouvelles technologies de la communication".

G. F.

Lutte contre le trachome

Une équipe d'ophtalmologues à pied d'œuvre à Illizi

Une équipe d'ophtalmologues a été dépêchée d'Alger vers la wilaya d'Illizi pour mener des consultations sur des malades atteints de trachome, a-t-on appris lundi auprès de la direction locale de la santé et de la population. Cette mission d'une semaine, la seconde du genre dans cette wilaya du Grand Sud, entre dans le cadre des efforts visant l'éradication de cette maladie très répandue dans les régions du Sud, favorisée par les facteurs naturels, a indiqué le directeur de wilaya du secteur, Athik Bahous.

Dépêchée par la direction générale de la prévention du ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, cette équipe composée de six (6) spécialistes a été scindée en deux groupes, l'un de deux (2) praticiens devant opérer dans la daira de Djanet et les localités environnantes, et l'autre de quatre (4) praticiens a été orienté vers la daira d'In-Amenas qui compte trois communes. Une fois leur mission achevée dans ces régions, les deux équipes rejoindront le chef lieu de wilaya, à forte densité d'habitants, et y assureront aussi des consultations médicales, a-t-il ajouté. L'opération, qui a été favorablement accueillie par les citoyens et pour laquelle des doses de médicaments ont été mobilisées en quantités suffisantes, ciblera l'ensemble des couches sociales, plus particulièrement les élèves, du fait que la maladie est très répandue en milieu scolaire, a soutenu le responsable. Dans le même cadre, des campagnes de sensibilisation sont organisées périodiquement en milieu scolaire, en coordination avec les services de la santé scolaire, ainsi que sur les ondes de la radio locale, pour prévenir cette maladie.

R. N.

Un ouvrage de Ali Lairedj

Parution de "L'abeille, son élevage et les bienfaits du miel"

"L'abeille, son élevage et les bienfaits du miel" est le titre d'un nouvel ouvrage en langue arabe qui vient de paraître à Jijel, sous la plume d'Ali Lairedj, apiculteur de longue date et directeur de la coopérative de wilaya d'apiculture. L'auteur a affirmé à l'APS avoir voulu, à travers ce modeste livre de 122 pages, mettre en lumière et vulgariser les techniques d'élevage des abeilles et les conduites à tenir dans le créneau de l'apiculture. L'ouvrage, étayé par quelques illustrations, se veut un vade-mecum qui pourrait être très utile aux stagiaires en agriculture poursuivant une formation spécialisée en apiculture. Les onze (11) chapitres traitent, notamment, des colonies d'abeilles, des méthodes d'élevage des ruches, des maladies qui attaquent les abeilles et de la prophylaxie, du bon usage des techniques de récolte et d'extraction du miel, des bienfaits du miel sur la santé et de l'utilisation des produits mellifères à des fins thérapeutiques.

M. Lairedj, déjà auteur d'un petit guide de quarante (40) pages sur l'élevage de l'abeille, publié en 1988, a déclaré à l'APS qu'il s'agit d'une "contribution pour enrichir le fonds documentaire et didactique dans le cadre des formations initiées par la chambre de l'agriculture de wilaya au profit de nombreux jeunes apiculteurs de la région".

G. H.

Délocalisation du marché de gros de Gué de Constantine

Le site d'implantation sera connu incessamment

L'espace devant abriter le futur marché régional de gros des produits agroalimentaires en remplacement de celui de Gué de Constantine (Alger) devrait être défini très prochainement, a indiqué lundi le ministre du Commerce, Bakhti Belaïb, qui a noté que deux sites ont été proposés par les commerçants.

S'exprimant lors d'une réunion avec l'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA), le ministre a souligné la nécessité de trancher rapidement sur le site du projet afin de transférer le marché informel de gros de Gué de Constantine (ex-Semmar) vers un espace moderne.

Après avoir écouté les représentants des commerçants de cet espace informel qui ont proposé deux sites, un à Gué de Constantine de 57 hectares et un autre à Baba Ali dans la Daïra de Birtouta (sud ouest d'Alger), le ministre a instruit les responsables de son département d'identifier ces sites en coordination avec les autorités locales afin de trancher le plutôt possible sur l'espace devant abriter le projet.

«La décision doit être prise durant la semaine prochaine sur un espace devant abriter ce projet», dont les commerçants ont proposé de financer la réalisation, a indiqué le ministre.

Le secrétaire général de l'UGCAA Salah Souilah a souligné qu'une assiette foncière de plus de 40 hectare est nécessaire pour réaliser une telle infrastructure commerciale qui doit abriter, outre les locaux commerciaux, d'autres commodités liées à la restauration, à la sécurité mais aussi une banque. Comptant un total d'environ mille (1.000) commerçants, le marché de gros de Gué de Constantine situé dans une zone d'habitation ne répond pas aux normes d'exercice de cette activité, alors que 20% des commerçants exercent sans registre de commerce, selon le SG de l'UGCAA.

M. Souilah a indiqué aussi que l'Union aspire à créer d'autres marchés similaires dans les grandes villes comme Constantine et Oran.

Cette organisation propose aussi la création d'un marché de gros de l'électroménager afin d'encourager la production nationale dans cette branche qui en pleine expansion. Interrogé, par ailleurs, sur l'éradication du commerce informel, M. Belaïb a estimé que ce phénomène était en déclin grâce aux efforts consentis par l'Etat durant ces trois dernières années en consacrant notamment pas moins de 14 mds DA à la résorption des marchés informels.

Il a aussi avancé que le développement de la grande distribution allait contribuer à la réduction du commerce informel.

Il a fait savoir dans ce contexte, que les autorités locales ont été instruites de faciliter les demandes d'investissement dans la grande distribution selon les normes mondiales. Questionné sur l'accord d'association avec l'Union européenne (UE), le ministre a indiqué que l'Algérie «engage en ce moment des discussions avec le partenaire européen afin d'introduire quelques amendements dans l'accord signé en 2005».

Le bilan fait par l'Algérie, après dix ans de mise en oeuvre de l'accord, a fait ressortir une forte augmentation des échanges commerciaux entre les deux parties, mais en faveur de l'UE, et un faible investissement européen en Algérie.

«L'accord avait des promesses dont celle d'accroître les investissements européens en Algérie. Or nous avons constaté que le volet commercial a cru énormément alors que l'investissement européen demeure insignifiant», a-t-il dit.

«Sur la base de ce constat, nous avons le droit de discuter avec la partie européenne pour introduire quelques amendements dans l'accord. C'est un processus généralement long, mais les arguments avancés par l'Algérie ont été acceptés», a-t-il ajouté.

R. B.

Biskra

De nouveaux périmètres agricoles destinés aux grands investissements

Quinze nouveaux périmètres agricoles totalisant une superficie de 26.900 hectares viennent d'être créés dans la wilaya de Biskra afin de «favoriser les grands investissements», a-t-on appris, lundi, auprès de la direction ldes services agricoles (DSA).

Ces espaces offriront des opportunités d'investissement dans le monde de l'agriculture et permettront de concrétiser de grands projets dans la filière, dans une wilaya réputée pour être devenue un important jardin potager connu pour ses primeurs, a précisé à l'APS, le directeur des services agricoles, Aïssa Derbali, citant des activités telles que la production céréalière et la culture sous serres.

Outre de permettre des investissements directs, ces nouveaux périmètres, dont la création avait été validée par la commission de wilaya d'orientation du développement agricole, permettront également «la création d'activités agricoles intégrées» à l'image de la culture de palmiers-dattiers, des chaînes de conditionnement et des chambres froides.

Les investisseurs «ont toute latitude de choisir le créneau d'investissement» a ajouté M. Derbali, précisant toutefois que la wilaya £uvre à préserver le cachet agricole de la capitale des Ziban en encourageant la culture des palmiers.

S'inscrivant dans le cadre des efforts de développement du secteur agricole et de domiciliation de grands projets d'investissement dans la région, la création de ces nouveaux périmètres, localisés à travers 9 communes de la wilaya, vise aussi «la diversification de la production agricole et la promotion de la filière agroalimentaire, tout en contribuant aux efforts déployés pour la sécurité alimentaire du pays», a souligné le DSA.

Pour rappel, la wilaya de Biskra, dont la superficie totale est de 2,15 millions d'hectares, dispose d'une superficie agricole totale (SAT) de 1,65 millions d'hectares et d'une surface agricole utile (SAU) de 185.473 hectares dont près de 104.000 hectares en irrigué.

B. L.

Laghouat

Des universitaires réclament l'amélioration de leurs conditions pédagogiques

■ Une action de protestation a été déclenchée lundi par la section de l'union générale des étudiants algériens (UGEA) de l'université Amar Thelidji à Laghouat, pour réclamer l'amélioration des conditions pédagogiques, a-t-on constaté.

Les protestataires revendiquent, à travers leur action qui a paralysé l'ensemble des facultés et départements de l'Université, l'amélioration des conditions pédagogiques «détériorées» dans les facultés, liées aux «modalités d'évaluation des étudiants», selon un communiqué de l'UGEA dont une copie est parvenue à l'APS.

D'après le même document, les protestataires réclament également «la sécurité au niveau des structures universitaires, la prise en charge, par les doyens des facultés, des préoccupations des étudiants et l'accroissement des postes doctorants», en plus d'autre revendications.

Le recteur de l'université de Laghouat, Djamel Benbartal, a indiqué, de son côté, que les représentants de l'organisation estudiantine ont été «conviés au dialogue» pour prendre en charge les revendications soulevées, selon les règlements en vigueur, mais «n'y ont malheureusement pas répondu favorablement».

R. M.

Batna

Des foyers raccordés au réseau du gaz naturel

■ Pas moins de 513 familles résidant dans les localités de Ghouffi et de Kef Laârous, dans la commune de Ghassira (sud-est de Batna), ont été raccordées, lundi, au réseau de distribution du gaz naturel, au cours de cérémonies présidées par les autorités locales, a-t-on constaté.

L'opération qui profite à 267 foyers de Ghouffi et à 246 familles de Kef Laârous, a nécessité un investissement public de 71,6 millions de dinars puisé de la seconde tranche du programme quinquennal 2010-2014, a affirmé la responsable du service gaz à la direction de l'énergie, Fayrouz Boutebba.

Avec la mise en gaz des deux villages de Ghouffi et de Kef Laârous, situés non loin des limites administratives de la wilaya de Biskra, le taux de couverture est de 74 %, dans la wilaya, selon la responsable.

Mme Boutebba a ajouté, au cours d'un exposé sur la situation du secteur de l'énergie présenté au wali au cours de la cérémonie, que 34 autres opérations de raccordement étaient en travaux pour desservir 2.428 foyers, tandis que 17 autres sont en cours d'étude en vue de raccorder, ultérieurement, 3.068 foyers supplémentaires.

Le wali de Batna, Mohamed Salamani, a présidé la cérémonie dans le cadre d'une visite de travail qui lui a permis d'inspecter des projets de développement socioéconomique dans les communes de Ghassira, d'Arris, de Theniet El Abed, de Menaâ et de Tighargha.

R. N.

Syrie

Le président al Assad promet de faire en sorte que la trêve «fonctionne»

Le président syrien Bachar al-Assad promet de faire en sorte que la trêve entrée en vigueur samedi dernier «fonctionne», dans une interview à la télévision publique allemande dont des extraits ont été publiés hier.

«Nous ferons ce qui dépend de nous pour que tout cela fonctionne», a déclaré M. al-Assad, dans son interview qui a été diffusée dans son intégralité hier soir.

Pour prouver sa bonne volonté, il propose «un retour à la vie civile» aux groupes de l'opposition armée qui déposent les armés en leur accordant «une amnistie complète».

«La chose la plus importante pour moi, légalement et constitutionnellement, en me fondant sur l'intérêt du peuple syrien et les principes qui régissent tout Etat, c'est que l'on n'est pas autorisé en tant que citoyen à détenir des armes à feu et à porter atteinte aux gens ou aux biens», a insisté M. al Assad.

S'agissant de la trève, «les terroristes l'ont rompue dès la première heure», a dit M. al Assad, ajoutant que «l'armée syrienne s'est abstenue de toute représailles pour maintenir les chances de survie de l'accord».

«Tout a ses limites. Cela dépend de l'autre camp», a-t-il cependant mis en garde.

Dans cette interview, il qualifie de «désastre humanitaire» la situation de la population syrienne, contestant que «ses troupes empêchent la livraison de vivres ou de médicaments dans les zones contrôlées par l'opposition».

«Comment pourrions-nous priver ces zones de vivres alors que nous ne parvenons pas à empêcher l'approvisionnement en armes ?», a-t-il dit.

La trêve entre les forces du gouvernemental syrien et les rebelles est généralement respectée depuis samedi malgré quelques accusations de violation et les équipes de l'ONU ont pu livrer lundi de l'aide à l'une des villes assiégées.

Le groupe terroriste autoproclamé Etat islamique (EI/Daech) et le Front Al-Nosra, branche syrienne d'Al Qaîda, sont exclus de l'accord de cessation des hostilités et continuent donc d'être visés par les frappes syriennes, de l'aviation russe qui soutient Damas ou de la coalition internationale dirigée par Washington.

R. I.

Irak

Six morts dans une attaque contre un QG de l'armée

Un général et cinq autres militaires ont été tués dans une attaque perpétrée par des éléments du groupe terroriste autoproclamé Etat islamique (EI/Daech) qui se sont infiltrés dans un QG de l'armée irakienne à l'ouest de Baghdad, ont indiqué mardi des responsables de l'armée et de la police.

«Quatre kamikazes ont attaqué lundi soir le QG de l'armée dans la région de Haditha dans la province occidentale d'Al-Anbar, tuant le général de brigade Ali Abboud, le lieutenant-colonel Farhan Ibrahim et quatre autres militaires», selon ces sources. «L'un des kamikazes a fait détoner sa ceinture d'explosifs à l'intérieur du bureau du général Abboud tandis que les trois autres se sont fait exploser à d'autres endroits du QG», a affirmé le général Ali Ibrahim Daaboun, cité par l'AFP. «Sept soldats ont été blessés dans l'attentat», a-t-il ajouté. Le colonel Farouk al-Joughaifi, chef de la police à Haditha, a affirmé que l'attaque s'était produite près d'un important barrage hydraulique de la zone et que «les kamikazes étaient vêtus de tenues militaires».

Reda A.

Turquie

Levée partielle du couvre-feu dans le bastion kurde de Cizre

Les autorités turques ont annoncé la levée partielle à compter de mercredi du strict couvre-feu imposé depuis deux mois et demi dans la ville de Cizre (sud-est) en raison de violents combats entre les forces de sécurité et les rebelles kurdes.

«Le couvre-feu sera levé chaque jour à partir de 5h00 du matin (3h00 GMT) jusqu'à 19h30 (17h30 GMT) et restera en vigueur de 19h30 jusqu'à 5h00», a annoncé le gouvernorat de la province de Silopi (sud-est) dans un communiqué.

L'armée et la police turques ont bouclé le 14 décembre dernier tous les accès de Cizre, une ville de 120 000 habitants proche des frontières syrienne et irakienne, pour en déloger des partisans du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, interdit) qui y avaient érigé barricades et tranchées et «défié» l'Etat turc en décrétant «l'autonomie». De très violents combats à l'arme lourde s'y sont déroulés depuis le début de cette offensive, causant de nombreuses victimes dans les deux camps. Dans son dernier bilan de la situation publié le 26 février, l'état-major de l'armée turque a chiffré à 666 le nombre de «terroristes neutralisés» à Cizre. Des dizaines de soldats et policiers y ont également été tués. La Fondation turque des droits de l'Homme (TIHV) a de son côté affirmé la semaine dernière qu'au moins 178 civils avaient été tués lors de ces combats. Le chef du Parti démocratique des peuples (HDP, prokurde), Selahattin Demirtas, a accusé le gouvernement islamo-conservateur turc d'avoir commis un «massacre» à Cizre, ce qui a été catégoriquement démenti par les autorités. Le ministre turc de l'Intérieur Efkan Ala avait annoncé le 11 février dernier le «succès» des opérations militaires engagées à Cizre, devenue un symbole de la reprise du conflit l'été dernier entre le gouvernement turc et le PKK dans le sud-est à majorité kurde du pays. Ces combats ont fait voler en éclats les pourparlers de paix engagés par le gouvernement de l'actuel président Recep Tayyip Erdogan et les rebelles kurdes à l'automne 2012. Ce conflit a fait plus de 40 000 morts depuis 1984.

H. I.

Cisjordanie occupée

Un Palestinien tué par les forces d'occupation israéliennes

Un Palestinien a été tué et 10 autres blessés par les forces d'occupation israéliennes dans le camp de réfugiés de Qalandiya situé près d'El Qods en Cisjordanie occupée, a-t-on indiqué hier de sources médicales palestiniennes. La victime palestinienne, Eyad Omar Sajdia, un étudiant, était âgé de 22 ans, a précisé le ministère de la Santé palestinien. Les territoires palestiniens occupés sont en proie depuis plus de quatre mois à une vague d'agressions israéliennes qui a fait quelque 170 morts palestiniens, selon des chiffres officiels. Le camp de Qalandiya abrite 11 ooo réfugiés palestiniens ayant fui leurs villages lors de la création d'Israël en 1948, selon l'agence de l'ONU pour les réfugiés palestiniens Unrwa. Ouvert en 1949 avec l'idée d'être temporaire, il est devenu une ville. Environ 60% de ses habitants ont moins de 25 ans et un résident sur cinq est au chômage, selon l'Unrwa. Qalandiya est le point de passage routier entre Ramallah, en Cisjordanie, et El Qods pour les Palestiniens. Le point de passage est souvent synonyme pour les Palestiniens qui se déplacent d'heures d'attente et représente l'un des symboles honnis de l'occupation israélienne.

Riad D.

Afghanistan

Au moins trois civils tués par un tir de roquette

Au moins trois civils ont été tués et deux autres blessés par un tir de roquette mardi à Pol-e-Khomri, chef-lieu de la province afghane de Baghlan (nord), a annoncé la police. «Une roquette tirée par les insurgés taliban a touché une maison de la localité de Sahsad Qutee à Pol-e-Khomri à 8h15 heure locale, tuant trois membres d'une famille et causant des blessures à deux autres», a indiqué le porte-parole de la police provinciale Zabiullah Shoja. Les blessés ont été transférés vers un hôpital de la ville, située à 160 km au nord de Kaboul. Pol-e-Khomri a été la cible de plusieurs roquettes et tirs de mortiers depuis que des combats ont éclaté entre les forces de sécurité et les taliban dans les districts voisins de Dand-e-Ghori et Dand-e-Shahabudin il y a un mois. Plus de 3.540 civils ont été tués et plus de 7 450 autres blessés l'année dernière dans les violences dans différentes parties de ce pays déchiré par la guerre, selon un rapport publié le 14 février par la mission des Nations Unies en Afghanistan. Selon le rapport, les talibans et d'autres groupes insurgés sont responsables de 62% des victimes, et les forces de sécurité de 17%. Les 21% restants ont été tués ou blessés dans des attaques non attribuées ou dans l'explosion de munitions non explosées.

R. I.

Pakistan

Un mort dans le crash d'un hélicoptère de l'armée

Au moins un officier a été tué lundi dans le crash d'un hélicoptère de l'armée du Pakistan dans le district de Haripur, dans le nord-ouest du pays, a indiqué l'armée pakistanaise. Dans un communiqué, le porte-parole de l'armée pakistanaise, a déclaré que l'incident s'est produit quand un hélicoptère Mi-17 s'est écrasé à Tarbela dans la province du Khyber Pakhtunkhwa, dans le nord-ouest du pays. La même source a indiqué qu'un officier, «le lieutenant-colonel Tauqeer, a été tué dans cet accident.»

La cause de cet accident n'est pas encore connue, mais selon certaines informations l'accident est due à une défaillance technique.

R. I.

CPI

L'accusation en quête d'un procès pour la destruction de Tombouctou

L'accusation doit tenter hier de convaincre la Cour pénale internationale d'ouvrir son premier procès pour destruction de bâtiments historiques contre un chef touareg malien présumé lié à Al Qaîda et soupçonné d'avoir dirigé des destructions à Tombouctou.

En tant que chef présumé de la Hesbah, la brigade des moeurs, Ahmad Al Faqi Al Mahdi est accusé d'avoir dirigé et participé personnellement aux attaques en 2012 contre dix édifices religieux dans la vieille ville de Tombouctou, inscrite au patrimoine mondial de l'humanité.

Selon l'accusation, ce premier jihadiste écroué par la CPI était l'un des chefs d'Ansar Dine, un groupe islamiste radical associé à Al Qaîda au Maghreb islamique (Aqmi). Il est également le premier suspect arrêté dans l'enquête de la Cour sur les violences de 2012-2013 au Mali et le premier poursuivi par la CPI pour destructions d'édifices religieux et monuments historiques.

Bien qu'un autre accusé de la Cour ait été inculpé de la destruction d'une église et d'un hôpital, "c'est la première fois que la destruction de monuments historiques et religieux est au centre de l'accusation", a affirmé l'ONG Open Society Justice Initiative, soulignant que "la propriété détruite avait une signification culturelle mondiale".

Fondée entre le XIe et le XIIe siècles par des tribus touareg et inscrite au patrimoine mondial de l'humanité, Tombouctou a été un grand centre intellectuel de l'islam et une ancienne cité marchande prospère des caravanes. La Cité des 333 saints a connu son apogée au XVe siècle.

La destruction en 2012 de quatorze mausolées de saints musulmans par le groupe jihadiste malien Ansar Dine au nom de la lutte contre "l'idolâtrie" avait dès lors provoqué l'indignation à travers le monde.

Lors de cette audience de confirmation des charges, prévue mardi et mercredi, le procureur arguera que son dossier contre M. Al Faqi, âgé d'environ 40 ans, est assez solide pour justifier un procès.

Selon le mandat d'arrêt émis contre M. Al Faqi, ce dernier est responsable de crimes de guerre en ayant détruit neuf mausolées et une des plus importantes mosquées de la ville, Sidi Yahia, entre le 30 juin et le 10 juillet 2012.

"Ces accusations impliquent des crimes les plus sérieux: il s'agit de la destruction de monuments historiques irremplaçables et d'attaques sérieuses contre la dignité et l'identité de populations entières", avait affirmé la procureure, Fatou Bensouda, après le transfert d'Ahmad Al Faqi par le Niger.L'ONG Open Society espère, elle, que ces procédures feront jurisprudence "alors que la fréquence des attaques sur des monuments historiques et culturels augmente en Syrie et ailleurs".La CPI avait ouvert en 2013 une enquête sur les exactions commises au Mali par les groupes jihadistes liés à Al Qaîda. Ils avaient pris le contrôle du nord du Mali en mars-avril 2012, après la déroute de l'armée face à une rébellion à dominante touareg.

Ces jihadistes ont été en grande partie chassés suite au lancement en janvier 2013, à l'initiative de la France, d'une intervention militaire internationale. Mais des zones entières du pays échappent encore au contrôle des forces maliennes et étrangères.

L'Unesco a depuis restauré les 14 mausolées détruits à Tombouctou, qui se trouve à quelque 1.000 kilomètres au nord-est de la capitale Bamako.

Des ONG craignent toutefois que justice ne soit jamais rendue pour de nombreuses victimes des crimes commis en 2012 et 2013 au Mali et appellent la CPI à élargir les charges contre M. Al Faqi pour inclure des viols et mariages forcés, notamment.

AFP

RDC

Les appels de l'Occident après la condamnation de six militants rejetés

Le gouvernement de la République démocratique du Congo a rejeté lundi les appels de certains pays occidentaux demandant la "révision" de la peine de deux ans de prison infligée par la justice à six jeunes activistes d'un mouvement citoyen.

La RDC "a estimé devoir rejeter la démarche cavalière" de ses partenaires étrangers demandant la "révision" du jugement rendu par le Tribunal de Grande instance de Goma contre six militants membres d'un mouvement citoyen, a déclaré le ministre des Médias et porte-parole du gouvernement, Lambert Mende, lors d'une conférence de presse.

Jeudi, la France et la Belgique ont demandé aux dirigeants de la RDC de respecter la liberté d'expression et de garantir un débat démocratique serein, au lendemain de la condamnation de six militants pour "incitation à la révolte", en marge d'une grève générale décrétée par l'opposition le 16 février.

"La RDC n'est pas une république bananière", a dit M. Mende.

Âgés de 23 à 28 ans, les condamnés militent au sein du mouvement Lutte pour le changement (Lucha) basé à Goma, capitale de la province du Nord-Kivu, dans l'est de la RDC.

Mouvement des jeunes indignés, Lucha se définit comme une structure apolitique et non violente.

Pour M. Mende, au contraire, Lucha est "un mouvement qui prône ouvertement l'anarchie et le chaos en RDC".

Reconnaissant un "jugement sévère" envers les six militants, le porte-parole du gouvernement s'est insurgé contre les "fortes pressions" dont fait l'objet la justice congolaise de "la part de certains partenaires étrangers", citant les États-Unis, la Belgique et la France.

M. Mende a aussi accusé le Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme (BCNUDH) en RDC de s'être "lancé dans une attaque virulente, totalement inappropriée contre une décision de la justice congolaise", ce qui est "inacceptable".

En RDC, le 16 février marque l'anniversaire de la répression meurtrière de la "marche des chrétiens" de 1992 partie des églises catholiques de Kinshasa après la messe dominicale pour tenter d'arracher la démocratie au dictateur Mobutu Sese Seko.

Le climat politique est très tendu en RDC où la perspective de la tenue d'une présidentielle censée se tenir en novembre s'éloigne chaque jour davantage. L'opposition accuse le président Joseph Kabila, au pouvoir depuis 2001 et dont le mandat s'achève en décembre, de manœuvrer pour contourner l'interdiction constitutionnelle qui lui est faite de se représenter.

AFP

Présidentielle au Tchad

Clôture des dépôts de candidatures

■ Au Tchad, le dépôt des candidatures à la présidentielle s'est terminé lundi à minuit. En tout, 23 leaders politiques ont déposé leurs dossiers de candidature. Présentation des candidats à l'élection présidentielle.

Ngarledji Yorongar, le député fédéraliste est le dernier à avoir déposé sa candidature à 20h. D'habitude, l'opposant arrive à la dernière heure, accompagné d'un huissier pour s'assurer que les bureaux du Conseil constitutionnel sont ouverts.

Le chef de l'Etat, Idriss Déby Itno, lui, a déposé sa candidature depuis dix jours. Les principaux leaders de l'opposition ont aussi déposé leurs dossiers : le chef de file de l'opposition, Saleh Kebzabo, l'ancien Premier ministre, Joseph Djimrangar Dadnadji, passé depuis à l'opposition ou encore Mahamat Ahmat Alhabo, candidat du PLD, le parti que dirigeait Ibni Oumar Mahamat Saleh, l'opposant disparu en 2008.

Quatre femmes ont également déposé des dossiers. Mais déjà, deux ont été invalidés par le Conseil constitutionnel qui dispose de cinq jours pour répondre à chaque candidat.

Lundi soir, le Conseil constitutionnel a tenu à préciser que ne sont considérés comme candidats que les leaders politiques ayant effectivement déposé un dossier. Ce qui n'est pas le cas, par exemple, de l'ancien ministre Tidjani Thiam, qui annonce son retrait alors que son dossier n'est jamais arrivé au greffe du conseil.

Somalie

Arrestation de six suspects d'Al Shebab suite au double attentat

■ Les forces de sécurité de Somalie ont arrêté lundi dernier six membres présumés du groupe terroriste Al-Shebab en relation avec le double attentat sanglant qui a ébranlé la ville de Baidoa dans la province de Bay, dans le sud de la Somalie.

Abdullahi Ali Watin, commissaire de district de la ville de Baidoa, a déclaré aux journalistes que les forces de sécurité avaient mené des opérations massives contre des éléments terroristes à l'intérieur de la ville, et interpelé six membres du groupe Al-Shabaab, qu'ils supposent responsable de cet attentat meurtrier.

"Certains de ces suspects ont été interrogés et nous fournissent des informations capitales. C'est la situation jusqu'à maintenant, mais l'enquête se poursuit", a ajouté M. Watin.

Les kamikazes de Shebab ont déclenché deux violentes explosions frappant des rassemblements dans le centre de la ville de Baidoa dimanche, faisant plus de 30 morts et 42 blessés.

Reda A.

La spéculation sur la faim

Des crises alimentaires de plus en plus fréquentes

Basé sur un panier de 55 produits de base (céréales, oléagineux, produits laitiers, viande et sucre), l'indice FAO des prix alimentaires fournit une vue d'ensemble des cours alimentaires mondiaux.

Par Jérôme Henriques

En observant sa courbe de variation annuelle (1), on constate un net changement de tendance environ à partir du milieu des années 2000 : jusque là compris dans une fourchette étroite et basse (90-115 points), cet indice évolue désormais dans une tranche beaucoup plus haute et large (125-170 points) avec des pics de plus en plus fréquents (courbe en dents de scie). Pour les populations pauvres, cela n'est pas sans conséquences. selon la FAO, "l'alimentation représente environ 10 à 20 % des dépenses de consommation dans les pays industrialisées, mais au moins 60 à 80 % dans les pays en développement". Tout le monde garde en mémoire la crise alimentaire mondiale de 2007-2008, laquelle a vu les cours des matières premières alimentaires (blé, maïs, riz, soja …) exploser dans une soixantaine de pays du sud. Quelques rappels sur cette période : en Asie du sud-est (Bangladesh, Thaïlande, Cambodge …) le prix du kilo de riz a approximativement doublé en un an (dépassant même au Cambodge le salaire quotidien moyen) ; en Amérique centrale, la galette de maïs ou tortilla (principale denrée alimentaire des populations pauvres) a connu des hausses allant jusqu'à 70 % (on a ainsi parlé de "crise de la tortilla") ; dans certains pays d'Afrique, les prix du blé, du maïs, du sorgho ou du millet ont parfois augmenté de 50 voire 100 % et plus en quelques mois. Selon la Banque mondiale, ces hausses ont menacé l'approvisionnement alimentaire de 100 million de personnes dans le monde. Un peu partout, les évènements ont alors pris une tournure sociale et politique. Au Pakistan et en Thaïlande, l'armée a été déployée pour éviter le pillage de la nourriture dans les champs et les entrepôts ; en Afrique, des "émeutes de la faim" ont tourné en affrontements violents avec la police (lesquels ont même fait des dizaines de morts au Cameroun). En Haïti, ces émeutes ont provoqué la chute du pouvoir en place. Après une accalmie à la fin de l'année 2008, les prix alimentaires ont à nouveau grimpé au cours de l'année 2010 ; selon la banque mondiale, ce sont alors 44 millions de personnes supplémentaires qui ont été poussé vers la grande pauvreté.

Des raisons multiples

Qu'est ce qui explique de telles flambées de prix ? Il faut d'abord revenir aux fondamentaux de l'économie et notamment à la loi de l'offre et de la demande. D'un côté, l'augmentation de la population mondiale (nous serons bientôt 9 milliards en 2050) et la croissance économique des pays émergents (classe moyenne de plus en plus importante en Chine, en Inde …) s'accompagnent d'une demande croissante de denrées alimentaires (viande, lait, etc.). D'un autre côté, l'utilisation croissante des agrocarburants (maïs, soja, colza, canne à sucre …) dans les pays riches et le manque d'investissement agricole dans les pays pauvres (2)(notamment dû aux politiques de libéralisation impulsées par le trio FMI-Banque mondiale-OMC et aux prix de dumping pratiqués par l'Union Européenne et les Etats-unis (3)) engendrent une diminution de l'offre. A ce déséquilibre de fond, s'ajoutent quelques phénomènes paroxystiques : c'est le cas des hausses de cours pétroliers (tensions géopolitiques …(4)) lesquelles se répercutent systématiquement (5) sur les cours alimentaires (augmentation du prix des engrais, du carburant pour les machines agricoles, des transports) ; c'est aussi le cas des mauvaises récoltes (aléas climatiques, criquets …) dont les conséquences sont parfois aggravées par des réflexes protectionnistes (restrictions/blocages à l'exportation)(6). Par ailleurs, il faut aussi considérer la particularité des matières premières alimentaires : ce sont des produits de première nécessité et il est donc fondamental de se les procurer coûte que coûte. De cela découle deux conséquences : la première est que l'élasticité-prix de ces produits est faible (la demande se maintient même en cas de fortes hausses de prix), la seconde est que de faibles variations de quantité peuvent engendrer de fortes variations de prix (loi de Gregory King). En bref, les prix alimentaires ont une tendance naturelle à l'instabilité. Si cette tendance peut être atténuée par des mesures régulatoires (encadrement des prix, stockage en période de pléthore et déstockage en période de pénurie …), elle peut à contrario être aggravée par un système financier en roue libre (spéculation démesurée …). Mais avant de s'intéresser aux effets de la dérégulation financière sur les cours alimentaires, il faut d'abord décrire le principe des marchés à terme.

Les marchés à terme

Lorsqu'un agriculteur se lance dans la culture d'un produit, il sait qu'il ne pourra pas vendre sa récolte avant des mois ou des années : de fait, il peut craindre une baisse des cours du produit. A l'inverse, pour un industriel (qui s'approvisionne régulièrement en matières premières(7)), ce sont les hausses de cours qui sont à craindre. Dans les deux cas, on dit qu'il y a "risque de prix". Les compagnies d'assurances ayant toujours refusé d'assumer ce risque (elles le considèrent comme non quantifiable en raison de l'importante fluctuation des cours), les marchés à terme ont été créés. Le but ? Mettre en relation des acheteurs et vendeurs qui veulent se prémunir des fluctuations de prix. Ces marchés existent depuis le XVIème siècle (les premières bourses de commerce apparurent à Anvers en 1515 et Amsterdam en 1530), mais il faut attendre le XIXème siècle (essor du commerce international) pour les voir apparaitre sous leur forme actuelle. C'est en 1848 qu'est créée la bourse de Chicago (Chicago Board Of Trade), laquelle est encore aujourd'hui le premier marché à terme mondial sur matières premières agricoles. Lorsqu'un contrat à terme (ou "future") est conclu entre un vendeur et un acheteur cela revient à "fixer un prix aujourd'hui pour une livraison qui aura lieu demain" (à une date et un lieu donnés)(8). On dit que le vendeur acquière une "position courte" tandis que l'acheteur acquière une "position longue". Au "terme" du contrat, ces deux positions doivent être "liquidées" de l'une des deux manières suivantes : soit par la livraison/réception physique de la marchandise, soit (le plus souvent) par la réalisation d'une transaction compensatoire dite "de débouclage" (l'acheteur devient vendeur (9) et inversement). Notons que la bourse exige aussi que les souscripteurs versent un dépôt de garantie (une "marge" plus éventuellement un "appel de marge", ce dernier étant fonction du risque de fluctuation de cours). Et la spéculation dans tout ça ? Contrairement aux acheteurs et aux vendeurs classiques (ou "hedgers"), les spéculateurs ne sont pas liés au marché physique. Ils n'utilisent donc pas les marchés à terme pour se protéger des fluctuations de prix (opérations de couverture), mais au contraire pour faire du profit à partir de ces fluctuations. Comme il y a souvent un déséquilibre entre le nombre d'acheteurs et de vendeurs "physiques", un certain nombre de spéculateurs peut être considéré comme utile (en facilitant les échanges (10), on dit qu'ils aident à "fluidifier" le marché). Le problème, c'est qu'une spéculation excessive peut entrainer un emballement des cours.

Régulation-dérégulation-rerégulation des marchés à terme

Pays phare dans le domaine des marchés à terme (et plus globalement de la finance), les Etats-unis ont d'abord commencé par fixer certaines règles. Les premières sont privées et proviennent du Chicago Board of Trade (CBOT) dans les années 1860 (11) : il s'agit alors d'imposer l'usage de contrats standardisés (les fameux contrats à terme), de rendre les appels de marge obligatoires ou encore d'interdire la pratique des "corners" (laquelle consiste à organiser la rareté sur le marché physique sous-jacent dans le but de faire grimper les prix). Si dès 1882, le sénat met en place une commission d'enquête sur les nombreux "corners and squeezes" (12), il faut attendre le début du XXème siècle pour voir apparaître les premières lois fédérales. Voté en 1922, le "Grain Futures Act" peut être considéré comme le premier véritable acte de régulation public (13). Cette loi définit les places (bourses) autorisées à proposer des contrats à terme sur matières premières, interdit les transactions hors de ces places (dites transactions de "gré à gré" ou "over the counter"/OTC) et surtout instaure pour la première fois une autorité publique de régulation : la "Grain Futures Administration" (14). En 1936, le "Commodity Exchange Act" étend les dispositions du Grain Futures Act à de nombreuses matières premières (huiles, soja, produits animaux) ; de plus, il envisage que des limites de position soient désormais définies au niveau fédéral (15) (un rôle confié à la "Commodity Exchange Commission"/CEC, successeure de la "Grain Futures Administration" et qui deviendra la "Commodities Futures Trading Commission"/CFTC en 1974 (16)). Pendant plusieurs décennies les pouvoirs publics renforcent ainsi leur capacité d'intervention pour prévenir ou stopper toute manipulation des cours (interdiction du trading sur oignons en 1956 (17), suspension temporaire des échanges sur le blé en 1980 (18), etc.). Mais à partir des années 80, un cycle de libéralisation se met en place. Des contrats de plus en plus complexes sont autorisés, les limites de position sont progressivement relevées (19) et les transactions OTC sont largement déréglementées (d'abord par le "Futures Trading Practices Act" en 1992 puis par le "Commodity Futures Modernisation Act" en 2000). Ce n'est qu'en 2010, avec le "Dodd Frank Act", que les Etats-unis reprennent finalement le chemin de la régulation : remise en place des limites de positions (étendues à de nouvelles matières premières (20)), encadrement accru des transactions OTC … (21)

Naissance des fonds indiciels sur matières premières

L'emballement des marchés agricoles trouve ses prémices dans la grande libéralisation des années 80 (nouvelle opportunité d'investissement dans un contexte d'explosion des flux financiers et de grande incertitude sur les autres marchés (22)(23)). En

▸▸▸

1991, la banque d'investissement Goldman Sachs lance un nouvel indice, le Goldman Sachs Commodity Index (GSCI), indice par le biais duquel elle propose à ses clients d'investir facilement dans un panier de 25 matières premières (énergie, produits agricoles, métaux)(24). Rapidement, plusieurs banques se lancent sur sur ce créneau et proposent leurs propres indices (UBS/Dow Jones-UBS Commodity Index, Deutsche Bank/Deutsche Aktien Index, etc.). De fait, pour la première fois, la voie est ouverte à un grand nombre d'investisseurs dont la logique est purement financière. Non seulement ils ne sont pas liés au commerce physique des produits (spéculateurs), mais en plus ils ne sont porteurs d'aucune information utile pour le marché (la composition des paniers est figée alors que l'offre et la demande des différentes matières premières varient séparément (25)). Jusqu'à la fin des années 90 pourtant, la spéculation reste minoritaire et les cours sur les marchés agricoles dépendent principalement des facteurs classiques (prévisions météorologiques, récoltes escomptées, cours du pétrole …). Les années 2000 marquent un tournant. Avec l'explosion de la bulle internet en 2001, puis celle du marché immobilier en 2007, les marchés agricoles connaissent à cette période l'arrivée de gros investisseurs institutionnels (fonds de pension, caisses de retraites, compagnies d'assurance …), lesquels fuient les crises sur les autres marchés et/ou cherchent à répartir les risques (théorie du portefeuille). Parallèlement, les analystes abreuvent la presse économique d'incitations à acheter des matières premières. En 2004, deux spécialistes de la finance (Gary Gorton et Gert Rouwenhorst de l'université de Yale) publient une étude retentissante dans laquelle les matières premières sont présentées à la fois comme des valeurs refuges (leurs cours augmentent quand celui des actions baissent …) et comme des valeurs d'avenir (elles sont sûres et rentables à long terme). La machine est lancée. Selon une enquête menée par le sénat Etasunien en 2009, l'argent investi dans les indices de matières premières passe ainsi de 15 milliards de dollars en 2003 à 200 milliards de dollars en 2008 (26).

Emballement spéculatif et déni de réalité

Submergés par cet afflux de capitaux, les marchés de matières premières (relativement réduits) en ont perdu leur sens. Jean Ziegler, le rapporteur spécial auprès de l'ONU sur le droit à l'alimentation, relève en 2012 que "Seuls 2 % des contrats à terme portant sur des matières premières aboutissent désormais effectivement à la livraison d'une marchandise, les 98 % restants étant revendus par les spéculateurs avant leur date d'expiration" (27)(28). Ainsi déconnectée de l'économie réelle, la finance n'obéit dès lors plus qu'à ses propres règles. De fait, les crises sur les différents marchés (fluctuations des taux de changes ou d'intérêt, crises bancaires …), les stratégies d'investissement (des banques d'investissement, hedge funds etc.), les opinions du monde de la finance (analyses et prédictions dans la presse financière …) ou encore le comportement moutonnier de la plupart des investisseurs (le plus souvent, ce sont d'ailleurs des logiciels qui déclenchent des ordres d'achat ou de vente en fonction des signaux de prix) comptent désormais beaucoup plus que n'importe quelle nouvelle sur l'état de l'offre et de la demande. A ces facteurs d'instabilité (29)(30), s'ajoute une tendance globale à la hausse des prix. En effet, comme les investisseurs indiciels opèrent uniquement en tant qu'acheteurs (ils misent sur une hausse des prix) et sur de longues périodes (on appelle cela "rouler des positions longues")(31), ils provoquent de facto une "accumulation (virtuelle) de la demande" (32). Bon nombre de déséquilibres (et de crises) peuvent désormais leur être imputés. Quelques exemples : entre 2004 et 2008, les cours de matières premières prises en compte dans les deux plus grands indices (GSCI, DJ-UBS) avaient d'abord progressé presque parallèlement puis elles avaient ensuite chuté ensemble alors que l'offre et la demande de ces différentes matières évoluaient de manière très différente (les matières premières non prises en compte dans les indices n'avaient quant à elles pas connu une telle évolution parallèle) ; autre exemple, celui du coton qui, en 2008, alors que les récoltes étaient bonnes, avait vu ses cours continuer d'augmenter pour finir par chuter brutalement ; citons enfin les crises pétrolières de 2008 et de 2011, crises pour lesquelles la spéculation avait été clairement mise en cause : "ce qui fait monter les prix du pétrole en ce moment, ce n'est pas du tout le manque d'offre ; il y a assez de pétrole pour répondre à la demande mondiale" (discours d'Obama en 2011).

Les théoriciens du "laissez-faire"

Pour les défenseurs du modèle, l'impact de la spéculation serait minime. Selon eux, seule la loi de l'offre et de la demande compterait vraiment, la bourse étant juste un "avertisseur" de ce qu'il va se passer sur le marché physique. Ainsi les spéculateurs seraient-ils de simples messagers précoces, leur position boursière n'étant qu'une prédiction sur l'état futur de l'offre et de la demande (33). Cela n'est pas complètement faux : en effet, de nombreux groupes disposent d'une activité de recherche, laquelle cherche naturellement à anticiper ce ratio offre/demande à court/moyen/long terme : étude et prévision des phénomènes climatiques, photos satellites des emblavements, etc. Cependant, en pratique, les choses ne sont pas aussi simples. En effet, comment imaginer que les marchés de matières premières puissent rester fonctionnels alors que l'investissement indiciel sur ces marchés a été multipliée par plusieurs dizaines (voire plusieurs centaines) depuis l'éclatement de la bulle internet en 2000 ? Et que sont les fonds indiciels, sinon une manière, mise à la portée de tous, d'investir "à la louche" ? Ainsi, pour quelques investisseurs qui analysent le marché avec précision, combien d'autres suivent les tendances, placent "au feeling" ou encore investissent "un peu dans tout" ? De fait, si les prix alimentaires fluctuent par nature (offre/demande + loi de King), la spéculation ne fait qu'amplifier (considérablement) ces fluctuations ; d'où la grande volatilité des marchés agricoles ces dernières années (avec notamment des hausses de cours spectaculaires)(34). Si certains reconnaissent ces effets de yoyo, ils cherchent souvent à en minimiser la gravité. Pour eux, le phénomène serait interne au monde de la finance et impacterait uniquement ceux qui en acceptent les règles. Ainsi expliquent-ils que la bourse est un jeu "à somme nulle" (35), chaque acheteur d'une position longue correspondant à un vendeur acceptant la position

courte. Ils omettent juste de préciser que le jeu en question englobe aussi les acteurs de l'économie réelle (c'est à dire ceux qui achètent et vendent les marchandises "physiques"). Les hedgers* jouent-ils au même jeu que les spéculateurs ? Certainement pas. Les premiers utilisent la bourse pour se protéger des fluctuations tandis que les seconds utilisent ces mêmes fluctuations pour faire du profit.

Conséquences néfastes de la spéculation sur les marchés physiques

Alors qu'à la base, les activités boursières sont censées refléter les variations sur le marché physique, c'est désormais plutôt l'inverse qui se produit. Ainsi, selon une étude approfondie réalisée par l'International Food Policy Research Institute de Washington (une organisation financée par 64 gouvernements et fondations privées), "les variations de prix sur les marchés de futures provoquent plus souvent des variations sur les marchés physiques que l'inverse". En cause, une tendance croissante des négociants physiques (agriculteurs, transformateurs et autres industriels) à établir leurs prix en se calquant sur les cours de la bourse (ceux du MATIF de Paris, par exemple (36)). Disposent-ils d'une manière plus simple de s'accorder sur les prix ? Assurément pas. Ainsi l'instabilité des prix sur les marchés à terme se répercute-t-elle sur les marchés physiques. A cela, s'ajoute un autre problème : la "défluidification" du commerce physique. En cause encore une fois, le fait que les agriculteurs/industriels s'intéressent à l'évolution des cours. Pourquoi un agriculteur proposerait-il aujourd'hui ses marchandises à un prix nettement inférieur à celui que les futures lui garantissent un ou deux mois plus tard ? de même, il serait insensé pour un transformateur d'acheter aujourd'hui des céréales qu'il sait pouvoir trouver moins cher dans un avenir proche. Ainsi les fluctuations boursières sont-elles génératrices de troubles sur le marché physique. Parfois même, ces troubles sont créés délibérément. Comme avec les "corners" : une pratique qui consiste à acheter puis stocker de grandes quantités de marchandises dans le but de créer de la rareté (et ainsi faire monter les prix). Le nom d'Anthony Ward, alias "Chocolate finger" est désormais célèbre : en 2010, ce trader avait acheté sur le marché du NYSE Liffe près 240.100 tonnes de cacao (soit 15 % des stocks mondiaux), ce qui avait amené les cours du produit à atteindre leur plus haut niveau depuis 33 ans. Parmi les autres exemples connus, citons le corner sur l'oignon en 1955 (lequel a donné lieu à l'"Onion Future Act" peu après), celui sur l'argent en 1980 ou encore celui sur le cuivre entre 1992 et 1995 … Notons que ces opérations d'accaparement peuvent être menées aussi bien par des industriels (les groupes Cargill, ADM, Bunge, Dreyfus et Glencore, qui contrôlent à eux 5 environ les 3/4 du commerce mondial de céréales, disposent chacun d'un réseau mondial d'entrepôts de stockage) que par des acteurs du monde de la finance (depuis peu, les plus grandes banques d'investissement -Morgan Stanley, Deutsche Bank, Goldman Sachs- se sont lancées dans le commerce physique de marchandises).

Vers un assainissement des marchés financiers ?

Ces dernières années, après les crises qui ont secoué les années 2000 (et notamment celle dessubprimes), la tendance est plutôt à la régulation. Au sommet de Pittsburg (2009), les pays membres du G20 se sont engagés à mieux encadrer les transactions OTC sur produits dérivés (37)(recours aux chambres de compensation, déclaration auprès de référentiels centraux, etc.) ; des engagements déclinés en textes juridiques au sein des différents pays membres : Dodd Frank Act aux Etats-unis (2010), règlement EMIR en Europe (2012) … Au G20 de Cannes (2011), il a été plus spécifiquement question des marchés de dérivés agricoles ; à cette occasion, l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) a émis un certain nombres de recommandations pour limiter l'effervescence spéculative sur ces marchés : surveillance en temps réel des échanges, mise en place de limites de positions, de limites aux variations de prix quotidiennes, etc. Des propositions pertinentes … mais qui n'ont malheureusement pas fait consensus. Essentielle, la question des limites de position a par exemple été rejetée en bloc par certains pays (38)(rappelons que le G20 est une sorte de forum de discussion dans lequel les décisions sont prises à l'unanimité). Il y a là un obstacle majeur : en effet, comment résoudre un problème mondial (rappelons que la finance s'est globalisée dans les années 70-80) si les différents pays n'arrivent pas à se mettre d'accord ? Si certains pays régulent et d'autres non, cela signifie que les seconds pratiquent de facto une sorte de dumping financier. Et c'est justement là que le bât blesse. Sans accord global, les pays jouent souvent la carte de la concurrence financière et les initiatives réglementaires sont généralement assez timides. On peut certes reconnaître des avancées : comme la possibilité donnée aux autorités financières de fixer des limites de positions (Dodd Franck Act aux Etats-unis, directive MIFID 2 en Europe (39) …) ; comme la réglementation des activités bancaires spéculatives pour "compte propre" (règle Volcker aux Etats-unis, loi du 26 juillet 2013 en France (40)) ; ou comme la séparation stricte entre les banques de dépôt et les banques d'investissement (réforme Vickers en Angleterre, projet de la commission Barnier en Europe … (41)). Mais tout cela reste insuffisant. Entre les mesures théoriques (les autorités de régulation peuvent fixer des limites de position …), superficielles (la loi du 26 juillet 2013 n'a pratiquement rien changé pour les banques Françaises …) et/ou celles qui sont facilement contournables (participer aux commerce physique est par exemple un moyen pour les banques d'échapper aux limites de position …), rien ne semble vraiment faire bouger les lignes pour l'instant. Une mesure beaucoup plus efficace serait de taxer les positions spéculatives (et de façon suffisamment forte, afin d'en réduire drastiquement le volume (42)). Une idée soutenue depuis longtemps par les courants altermondialistes (Attac notamment), mais toujours âprement combattue par les lobbys financiers … (43)

J. H.

Crise des réfugiés

Washington sous pression pour empêcher l'Europe de s'effondrer

Les Etats-Unis sont sous pression pour prendre la tête d'un règlement international d'urgence à la crise des réfugiés syriens, sous peine, s'alarment des experts, de voir s'effondrer des pays du Moyen-Orient et l'Union européenne.

L'administration de Barack Obama n'est plus seulement vilipendée depuis des mois pour avoir refusé toute intervention militaire d'envergure en Syrie, mais elle est dorénavant brocardée pour ne pas voler au secours de ses alliés européens, turc, jordanien ou libanais submergés par le flot de réfugiés et de migrants.

Soulignant que «la crise actuelle des réfugiés est de loin la plus grave depuis la fin de la Seconde guerre mondiale», l'ex ambassadeur des Etats-Unis en Irak et en Syrie, Ryan Crocker, estime que cet afflux potentiel de millions de déplacés «n'est pas un problème pour le Moyen-Orient, ni pour l'Europe, (mais) un problème pour le monde et pour l'Amérique».

Pire: cet ancien diplomate donne écho aux inquiétudes de responsables américains qui évoquent ces dernières semaines en privé une menace «existentielle» sur l'Europe et il redoute lui aussi que «le flot de réfugiés défasse l'Union européenne en tant que construction politique».

Quant aux «Etats en première ligne, la Turquie, la Jordanie et leLiban, ils risquent de chanceler», avertit-il. De fait, le roi Abdallah II, dont le royaume jordanien accueille des centaines de milliers de Syriens, avait sonné l'alarme du point de rupture.

Alors, M. Crocker réclame au gouvernement américain d'organiser au plus vite «un sommet mondial sur les réfugiés» car «ni la région (le Moyen-Orient, ndlr), ni l'Europe ne peuvent surmonter» la crise.

Mais, selon l'ambassadeur américain, l'administration Obama a jusqu'à présent péché par «manque de leadership», alors que seule l'Amérique «peut faire la différence» pour régler la crise.

Accusée par ses opposants de conduire une politique étrangère «isolationniste» à l'égard du monde arabe et de l'Europe et de ne plus vouloir se mêler des conflits armés régionaux, l'administration démocrate défend sans relâche son engagement diplomatique et humanitaire pour la Syrie.

Le secrétaire d'Etat John Kerry a même reconnu lundi soir, pour la première fois, que la crise des réfugiés était un «défi mondial» et non plus uniquement «régional» pour le Moyen-Orient et l'Europe. Il a admis qu'il s'agissait dorénavant d'un «test pour nous tous» et non plus du «problème de quelqu'un d'autre».

Face au Congrès républicain, M. Kerry, qui parraine avec Moscou un cessez-le-feu et l'acheminement de l'aide humanitaire en Syrie, avait vanté la semaine dernière le fait que Washington était «le plus important donateur» humanitaire pour la Syrie avec «plus de 5,1 milliards de dollars» débloqués en cinq ans.

Le président Obama s'est aussi engagé à l'automne dernier à ce que les Etats-Unis accueillent 100.000 réfugiés de toutes nationalités d'ici au 30 septembre, dont 10.000 Syriens. Pour l'année 2016, ils sont pour l'instant tout juste 942 Syriens à avoir franchi toutes les étapes d'admission sur le sol américain, selon des chiffres officiels.

«Vous ne pouvez pas exercer du leadership si vous n'êtes pas un leader», tacle Eric Schwartz, ancien cadre du Conseil de sécurité nationale de la Maison Blanche et ex responsable au département d'Etat des politiques pour les réfugiés et les migrations.

L'association américaine Human Rights First formule la même critique de fond, soulignant la «nécessité d'un leadership des Etats-Unis», dans un rapport de terrain assassin sur la «dégradation de la situation des réfugiés syriens». L'auteure du rapport, Eleanor Acer, dénonce «l'échec pour régler la crise des réfugiés (qui) sape les intérêts de la sécurité nationale des Etats-Unis, menace la stabilité des pays en première ligne et contribue à la désunion de l'Europe».

Elle réclame «au gouvernement américain un objectif d'accueil de 100.000 Syriens en 2017, un engagement qui correspondrait davantage à la tradition de leadership américain et aux intérêts de la sécurité nationale».

De surcroît, abonde M. Schwartz, «une telle initiative encouragerait certainement d'autres pays à en faire plus».

AFP

France

Myriam El Khomri annule ses rendez-vous pour raisons de santé

■ Les rendez-vous prévus mardi entre les partenaires sociaux et Myriam El Khomri dans le cadre des discussions sur la réforme contestée du Code du travail ont été annulés après un «malaise» de la ministre du Travail, a-t-on appris dans son entourage. La ministre devait également être interviewée sur France 2 mardi matin dans l'émission «Les 4 Vérités» mais la chaîne a fait savoir que l'entretien avait été annulé en raison d'un «problème de santé» de Myriam El Khomri.

«Elle a fait un petit malaise et il a été jugé raisonnable de la conduire à l'hôpital pour faire des examens qui sont en cours», a-t-on confirmé dans son entourage. Les autres rendez-vous prévus ce mardi ont été annulés, a-t-on précisé de même source. «Il a été jugé plus raisonnable de réaménager son agenda d'aujourd'hui», a-t-on indiqué. Myriam El Khomri devait notamment rencontrer dans la matinée Jean-Pierre Crouzet, président de l'Union professionnelle artisanale (UPA), avant le secrétaire général de Force ouvrière (FO), Jean-Claude Mailly.

La réforme du Code de travail portée par la ministre fait l'objet d'une vive contestation dans les rangs de la gauche, des organisations étudiantes, des syndicats et d'une partie du patronat qui y voient une atteinte aux droits des salariés. Face à cette bronca et aux appels à la mobilisation contre ce texte, le Premier ministre Manuel Valls a décidé lundi de reporter de quinze jours la présentation du texte en conseil des ministres dans l'espoir d'apaiser les partenaires sociaux.

Reuters

Etats-Unis

La police ne peut obliger Apple à débloquer un iPhone

Un juge new-yorkais a décidé lundi que la police avait outrepassé ses prérogatives en demandant à Apple de l'aider à débloquer l'iPhone d'un homme suspecté d'être un dealer de drogue. Cette décision, qui donne raison à Apple, intervient alors que le géant informatique est engagé dans un bras de fer très médiatisé avec les autorités américaines.

Ces dernières veulent son assistance pour débloquer l'iPhone d'un des auteurs de la tuerie de San Bernardino. Cette attaque par un couple de musulmans radicalisés a fait 14 morts début décembre dans cette ville de Californie.

Le jugement émis lundi concerne une affaire différente mais dans laquelle la police avait effectué une demande identique pour arriver à lire les données contenues dans l'iPhone d'un suspect.

Seul le propriétaire de ces téléphones réputés inviolables dispose de la clé de cryptage et Apple rechigne à créer un logiciel qui permettrait de donner accès aux données de ses clients, même si cette demande émane de la justice américaine.

«Au final la question à laquelle il faut répondre dans cette affaire, et dans d'autres dossiers identiques à travers le pays, n'est pas de savoir si le gouvernement devrait pouvoir contraindre Apple de l'aider à débloquer un appareil donné, c'est plutôt de savoir si la loi «All Writs Act» permet de résoudre ce cas et les autres du même type à venir. Je conclus que ce n'est pas le cas», a notamment indiqué le juge James Orenstein dans sa décision de 50 pages.

Le «All Writs Act», établi en 1789, est le texte de loi sur lequel se sont fondées les autorités américaines pour contraindre Apple à l'aider à déverrouiller plusieurs téléphones de criminels ou de jihadistes.

Mais Apple refuse d'apporter son aide aux enquêteurs, arguant que ce qu'on lui demande risque de rendre tous ses utilisateurs vulnérables, car le logiciel réclamé par la police fédérale FBI en Californie pourrait ensuite tomber entre les mains de criminels ou de gouvernements mal intentionnés.

En l'occurrence, le FBI et les autorités antidrogues voulaient qu'Apple les aide à ouvrir le téléphone d'un trafiquant présumé de méthamphétamines, un appareil qui lui avait été confisqué en 2014, selon des documents de justice.

Le juge Orenstein a refusé de faire droit à la demande des autorités, estimant qu'elle allait à l'encontre des principes constitutionnels et que ce sujet devait être examiné par le Congrès.

«C'est précisément la même problématique que dans l'affaire de San Bernardino», a relevé un responsable d'Apple après le jugement.

Dans l'affaire de San Bernardino, les parties doivent présenter leurs arguments devant un tribunal fédéral de Californie le 22 mars.

AFP

Théâtre Abdelkader Alloula

Le spectacle algéro-franco-allemand *Yadra !* s'invite à Oran

Le spectacle algéro-français-allemand *Yadra !* s'est joué, lundi soir au théâtre Abdelkader Alloula d'Oran, à guichet fermé, dans une salle comble composée en grande majorité de jeunes.

Sous le slogan «Le dialogue interculturel comme préalable à la citoyenneté méditerranéenne», la représentation est plus qu'un spectacle. *Yadra !*, est un mouvement, l'expression d'un contact et d'un échange entre la jeunesse de trois pays, l'Algérie, la France et l'Allemagne, ayant un objectif commun.

En effet, 30 jeunes artistes, journalistes, étudiants, travailleurs sociaux des trois pays se sont rencontrés par le biais des associations Une terre culturelle de Marseille (France), Istijmam d'Oran (Algérie) et Bapop de Berlin (Allemagne) pour «confronter leur histoire commune et favoriser sa compréhension, pour réfléchir dans une intelligence partagée et sereine à un avenir commun», indiquent les organisateurs du spectacle, soulignant que l'objectif est de travailler ensemble à la mise en place d'outils concrets, innovants et créatifs pour favoriser les échanges entre les trois pays.

Yadra ! est un spectacle pluridisciplinaire où la vidéo accompagne les participants sur scène où des personnages fictifs ou réels témoignent de leur expérience de l'Autre, de l'Ailleurs et de l'interculturel. Les personnages jouent avec les mots et les sons des trois langues respectives, mais également avec les idées et les expériences communes, livrant des réflexions sur l'histoire, la société et la politique avec un humour tantôt caustique, tantôt bon enfant.

Dans une mise en scène très novatrice, les acteurs algériens, français et allemands s'expriment autour d'un lieu commun mais insolite : des toilettes publiques, considérées comme une «zone libre» où chaque acteur raconte sa vie en arabe, en français et en allemand, donnant lieu à des situations drôles et angoissantes à la fois, mais exprimant tout de même des liens entre les jeunes de trois nationalités différentes. Ces liens parfois improbables mais réels, ne serait-ce que du point de vue de l'histoire commune entre Algériens et Français et entre Allemands et Français et où l'improvisation est reine, mais efficace.

L'idée du spectacle est venue du travail de réconciliation entrepris par la France et l'Allemagne après la Seconde Guerre mondiale et symbolisé par l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (Ofaj).

«Ce travail constitue à nos yeux une source d'inspiration pour se souvenir et construire un avenir partagé entre les jeunesses franco-algériennes. Nous sommes convaincus que l'efficacité d'un rapprochement interculturel entre les jeunes permettra, comme peut en témoigner l'Ofaj, de bâtir un dialogue réciproque et équitable et, par conséquent, une citoyenneté euro-méditerranéenne», ajoutent les organisateurs. Pour l'année 2016, les objectifs des organisateurs est de s'appuyer sur le spectacle comme un outil pour multiplier les débats entre et au sein des sociétés concernées et de récolter le plus grand nombre de témoignages possibles.

Reda A.

Pour son premier spectacle à Alger

Hindi Zahra ovationnée

Les mélomanes algérois étaient invités lundi soir à découvrir sur scène l'univers musical empreint d'énergie, d'émotions et d'influences diverses de la chanteuse franco-marocaine Hindi Zahra qui se produisait pour la première fois en Algérie.

Organisé par l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel (Aarc), ce premier spectacle de Hindi Zahra, qui a attiré un public averti et très nombreux, s'est déroulé à guichets fermés, tous les billets ayant été vendus plusieurs jours auparavant.

Sur scène la voix soul de la chanteuse qui véhicule toutes les émotions de ses textes se pose sur un univers musical à la croisée des chemins entre le jazz, le reggae, le rock et la folk en plus d'influences rythmiques ou de sonorités maghrébine, africaine, touareg et latino.

Le programme choisi par Hindi Zahra pour cette soirée est essentiellement issu de ses albums "Hindi Zahra" (2009) et "Handmade" (2010) avec des titres comme "Beautiful tango", "Try" ou encore "Imik Si Mik".

En plus de sa voix exceptionnelle, l'artiste qui chante si bien en Anglais, en Français, en Tamazight qu'en Arabe dialectal, séduit également le public par son jeu de scène fait de danses discrètes oscillants entre des pas folk, orientaux ou berbères et la "jedba" donnant au spectateur l'impression d'être en transe, transportée par sa musique et ses textes.

La chanteuse accompagnée de ses musiciens (guitare, basse, batterie percussions, claviers et cuivres) a également présenté quelques titres de son dernier né "Homeland" sorti en 2015 dont "Any Story", "Un jour" et "Dream".

Dans ce nouvel opus, la chanteuse qui dit avoir "replongé dans sa culture marocaine et ses origines touareg" a introduit des sonorités franchement inspirées de l'Assouf du groupe mythique "Tinariwen" avec un habillage plus rock que blues ainsi qu'un petit clin d'£il à la musique gnawa avec de discrets tintements de karkabou.

Fan de cette voix de diva de jazz et de soul music, le public de la salle Ibn Zaydoun a eu le plaisir de découvrir sur scène une "artiste universelle" aussi proche de certaines icônes du rock que de la culture et de la musique maghrébine.

Chanteuse, plasticienne et actrice, Hindi Zahra qui est née dans une famille de musiciens et de mélomanes, a sorti son premier album en France en 2009, avant de recevoir deux fois le prix du meilleur album de musique du monde lors des "victoires de la musique" en 2011 et 2016.

Box-office nord-américain

Le film *Deadpool* occupe toujours la tête

Le film *Deadpool*, sur les aventures d'un anti-héros de Marvel à l'humour noir, occupe toujours la tête du box-office nord-américain pour un troisième week-end d'affilée, selon les chiffres définitifs publiés lundi par la société Exhibitor relations.

Sur les trois jours de vendredi à dimanche, la trajectoire déjantée de ce super-héros corrosif au langage fleuri a généré 31,15 millions de dollars de recettes.

Avec 285,3 millions de dollars en 17 jours d'exploitation seulement, il est déjà le troisième film interdit aux moins de 17 ans (non accompagnés) de l'histoire en termes de recettes.

Il reste encore à distance respectable d'*American Sniper* (350 millions de dollars) et de *La Passion du Christ*, qui détient le record dans cette catégorie avec 370 millions de dollars aux guichets sur le seul territoire nord-américain.

Ce week-end, la nouveauté *Gods of Egypt*, l'histoire d'un affrontement entre divinités dopée aux effets spéciaux, s'est contentée de la seconde place, avec 14,1 millions de dollars de recettes.

Suit *Kung Fu Panda 3*, troisième volet de la saga du panda Po qui doit affronter un nouveau puissant ennemi, crédité de 8,9 millions de dollars de recettes portant son total à 128,4 millions en cinq semaines.

***La Résurrection du Christ*, réalisé par Kevin Reynolds avec Joseph Fiennes, est quatrième avec 6,8 millions de recettes. Le film raconte la chasse à l'homme conduite par un centurion romain après la crucifixion de Jésus et la disparition de son corps, avant sa résurrection.**

La nouveauté *Triple 9* s'immisce en cinquième position. Ce thriller violent mêlant flics corrompus, gangs, mafia et quelques policiers intègres, servi par une distribution prestigieuse (Kate Winslet, Woody Harrelson, Chiwetel Ejiofor, etc) a enregistré 6,1 millions de dollars pour son premier week-end à l'écran.

R. C.

PAROLES DE FEMMES

«Espérons l'impossible, car c'est peut-être une bassesse que de mettre son espoir en lieu sûr.»
Natalie Clifford Barney

FEMMES

ACTU-FEMMES

Page animée par Tinhinan

ILS ONT DIT :

«Tous les espoirs sont permis à l'homme, même celui de disparaître.»
Jean Rostand

LA COMÉDIENNE REVIENT SUR SON SACRE

Catherine Frot: «J'étais sûre que j'aurais le César»

Catherine Frot a reçu vendredi le César de la meilleure actrice pour son rôle dans *Marguerite de Xavier Giannoli.* Lundi, 29 février, elle explique à Maxime Switek sur Europe 1 qu'il ne pouvait pas en être autrement.

Elle est discrète Catherine Frot, elle est brillante aussi, et talentueuse. Ses rôles variés, sont souvent ceux d'une femme vile, comme dans *Le vilain* ou *Vipère au poing*, gentiment coincée comme dans un *Air de famille* qui lui a valu un César en 1997 ou *Sept ans de mariage* en 2003, mais on l'adore aussi en passionnée déconnectée comme dans son dernier film, *Marguerite*, sorti en septembre dernier et qui vient de lui faire gagner le César de la meilleure actrice. Là où la plupart des récipiendaires du précieux trophée se confondent en fausse modestie et surprise mal feinte, Catherine Frot interviewée sur Europe 1 assume pleinement son assurance et sa joie.

Pétillante et heureuse, en toute simplicité, mais sans aucune vanité, elle expliquait n'avoir jamais envisagé autrement l'issue du palmarès des César 2016. «J'étais sûre que je l'aurais, je n'avais pas de doute. C'était forcément moi.» Et pas question ici de chevilles qui enflent pour la bientôt sexygénaire, car à l'écouter c'est bien moins sa prestation que son personnage, *Marguerite*, qui a été récompensé vendredi. «Elle est hors-normes, incroyable, elle est touchante.» Catherine Frot se souvient d'ailleurs avoir eu du mal à se voir lors de la projection du film tant son personnage accaparait l'attention.

Elle accepte toutefois de s'accorder un compliment: elle sait flairer les bons plans, comme Vincent Lindon, lui aussi récompensé aux César le 26 février, pour *La loi du marché*. «Il se distingue pour sa capacité à choisir les bons films, j'ai la même envie d'aller vers la qualité.»

Un franc-parler frais qui contribue à hisser Catherine Frot tout en haut des classements des personnalités préférées.

NUTRITION

Six bonnes raisons de manger des pruneaux

Reconnu pour ses bienfaits pour le transit, le pruneau a bien d'autres vertus santé intéressantes. En en-cas, en dessert ou cuisiné, il a vraiment sa place dans une alimentation équilibrée.

Le pruneau est un aliment minceur

Peu calorique (20 kcal), le pruneau est un allié minceur d'autant plus qu'il a un indice glycémique bas (40), ce qui fait de lui un en-cas idéal pour caler une petite faim sans créer de pic de glycémie. Parfait coupe-faim, il permet de limiter le grignotage et de contrôler sa faim. Riches en fibres, il a un fort pouvoir rassasiant. Découvrez nos recettes aux pruneaux.

Le pruneau est un aliment beauté

Le pruneau contient un très large éventail de minéraux (fer, magnésium, potassium) et de vitamines E, C et provitamine A qui protègent les cellules et piègent les radicaux libres responsables de la dégénérescence cellulaire. Le pruneau permet donc de lutter contre le vieillissement et la perte d'élasticité de la peau. Il permet de limiter les rides.

Le pruneau est un allié anticholestérol

La consommation quotidienne de pruneaux réduit le taux de mauvais cholestérol (LDL) donc les risques de maladies cardiovasculaires. Et comme ce fruit est une source de potassium et de flavonoïdes, il prévient naturellement le développement de ces pathologies.

Le pruneau est un aliment bon pour la santé des os

Le pruneau est riche en bore, un oligo-élément rare, qui associé au calcium et à la vitamine D présents dans ce fruit, préserve la santé des os et permet de lutter contre l'ostéoporose. 50 grammes de pruneaux apporte 100% des apports quotidiens recommandés de bore.

Le pruneau est un aliment digestion

Riche en fibres solubles et insolubles, le pruneau facilite la digestion et permet de lutter contre la constipation. 100 grammes de pruneaux apportent 60% des apports recommandées journaliers.

Le pruneau est un aliment énergie

Riche en glucose (45% des glucides de ce fruit), le pruneau donne de l'énergie au cerveau. Il est donc recommandé en cas d'examen. Source de fructose (25%) et de sorbitol (30%), le pruneau apporte aussi à l'organisme du sucre qui sera assimilé progressivement. Il est aussi conseillé aux sportifs pour éviter les pics de glycémie et les baisses de tonus d'autant plus qu'il est riche en magnésium (45mg pour 100 grammes) essentiel pour la production d'énergie et la contraction musculaire.

VRAI/ FAUX ?

UN FŒTUS QUI BOUGE BEAUCOUP ANNONCE UN BÉBÉ AGITÉ ?

FAUX. Dès le quatrième mois de grossesse, les mouvements du fœtus sont perceptibles par la future maman et au fil des semaines, ceux-ci seront de plus en plus vigoureux. Vers le sixième mois le bébé bouge beaucoup : entre 20 et 60 mouvements par demi-heure et même plus lorsqu'il est bien réveillé. Tout dépend si c'est un bébé calme ou agité.

Mais rassurez-vous, cela ne préjuge aucunement du caractère qu'il aura plus tard ! Une absence de mouvement pendant quelques heures n'a rien d'inquiétant car lui aussi dort, mais pas toujours en même temps que vous... Il bouge dans tous les sens, pédale avec enthousiasme, se retourne et pousse de tous côtés acquérant ainsi le sens du toucher. Dès qu'il sent la paroi de l'utérus, il se déplace et si vous caressez doucement votre ventre là où il y a une bosse, il bougera vous montrant ainsi qu'il a perçu votre geste. Cette vitalité est le premier signe de bonne santé de votre bébé.

Si vous souffrez d'un diabète ou d'un dysfonctionnement rénal, par exemple, on vous demandera d'être particulièrement attentive à ces mouvements et de signaler à votre médecin ou sage-femme toute baisse de vitalité sur une période de 24 heures. Mais il faut savoir aussi qu'à partir du septième mois, les mouvements de bébé sont moins amples car il occupe de plus en plus l'espace de votre utérus.

Un mois environ avant la date prévue de l'accouchement, il fera une dernière galipette pour se positionner tête en bas. Il signalera toujours sa présence par un coup de pied, de tête ou de coude mais son habitacle, un peu étroit, ne lui permet plus de se dégourdir vraiment. La naissance est imminente.

Le fondateur
Abderrahmane Mahmoudi

Les DÉBATS
Quotidien national d'information
Edité par la SARL MAHMOUDI INFO

• Gérante **Naïma MAHMOUDI** • Directeur de la publication **Aïssa KHELLADI** •

• Direction-Administration 2, boulevard Mohamed V, Alger. Tél. : **021.78.14.16** -

Fax : **021.78.14.17** - Service Publicité : **021.78.14.17** • Email : **Lesdebats@hotmail.com** •

Web : **http://www.lesdebats.com** • Impression **SIA** • Publicité **ANEP** 1, avenue Pasteur, Alger, Tél. : **021.73.30.43**

JS Kabylie

Bijotat promet un retour en force

La dernière contre-performance enregistrée à domicile avec ce nul face au DRB Tadjenant concédé en toute dernière minute est venue, encore une fois, perturber la quiétude du club kabyle qui se trouve dans une situation difficile sachant qu'il est maintenant dans une position peu enviable. Il est vrai que ça serait aller trop loin en besogne de dire que la JSK est reléguable, mais si la situation perdure, il est clair qu'elle le sera. Il faut rappeler que le coach français, Bijotat, a présenté officiellement sa démission et a pensé à partir avouant qu'il ne pouvait pas accepter cette situation de doute, lui qui a tout fait pour permettre à l'équipe d'enregistrer de meilleurs résultats. Toutefois et après la discussion qu'il avait eue avec le président, Moh Chérif Hannachi, il est revenu sur sa décision sachant que ce dernier lui a renouvelé sa confiance. Le technicien

français estime, néanmoins, que quand cela ne marche pas il faut se remettre en question et voir ce qui n'a pas marché d'où sa décision de démissionner. Bijotat avouera qu'il est quelqu'un de passionné et qu'il ira donc à bout de son contrat et fera tout ce qui est de son possible pour redresser la situation même s'il sait que cela ne sera pas facile. Le driver des Canaris pense que, maintenant il faut se remettre au travail pour tenter de redresser la barre et aller de l'avant. Il sait que le coach est toujours celui qui est le plus décrié quand cela ne marche pas, mais il reste quand même réaliste et affirme qu'il faut se donner à fond pour tenter de sauver le club et lui donner un nouveau départ. Pour lui, il s'agit maintenant de passer à autre chose et tenter de préparer le groupe pour les prochains matchs qui attendent l'équipe qui doit être au sommet pour les prochains rendez-vous. Il tentera, d'ailleurs, d'exploiter à bon escient cette mini-trêve étant donné que l'équipe est éliminée de la Coupe pour augmenter la charge de travail et sans doute programmer un match amical pour apporter les retouches nécessaires sur le groupe.

Imad M.

USM Alger

Stage à Tlemcen pour les Rouge et Noir

■ Le leader du championnat d'Algérie de Ligue 1 Mobilis de football l'USM Alger, effectuera un stage d'une semaine, du 4 au 10 mars 2016, dans la ville de Tlemcen, a indiqué lundi le club algérois. «Profitant de la trêve de 15 jours sans compétition officielle, le staff technique de l'USMA a programmé un mini stage d'une semaine (du vendredi 04 mars 2016 au jeudi 10 mars 2016) dans la ville de Tlemcen», précise le site officiel des Rouge et Noir. L'équipe ralliera Tlemcen par avion et séjournera à l'hôtel Renaissance (Lala Seti), selon la même source. Au cours de ce stage, les hommes de Miloud Hamdi disputeront un match amical contre le club local du WA Tlemcen, le lundi 7 mars 2016. Les coéquipiers du capitaine Nacereddine Khoualed vont préparer le reste du championnat de Ligue 1 avec déjà deux matchs importants contre la lanterne rouge le RC Arbaâ (22e journée) et le co-dauphin, le CR Belouizdad (23e journée). A l'issue de la 21e journée, l'USM Alger caracole en tête du classement avec 13 points d'avance sur les deux poursuivants directs : le CR Belouizdad et le DRB Tadjenanet.

MCE Eulma

Kamel Bouhellal nouvel coach

■ Le technicien Kamel Bouhellal est devenu le nouvel entraîneur du MCE Eulma (Ligue 2 algérienne de football) en remplacement de Kamel Mouassa, dont le contrat a été résilié à l'amiable, a-t-on appris auprès du président du club Samir Bourdim. «Bouhellal vient de s'engager avec nous jusqu'à la fin de la saison, avec option de renouvellement en cas de bons résultats. Il aura comme objectif d'assurer le maintien», a indiqué le patron de la formation du «Babiya». La direction du club et Kamel Mouassa ont décidé de mettre fin à leur collaboration à l'amiable en raison des derniers mauvais résultats concédés par le club des hauts-plateaux. Lors des huit derniers matchs en championnat, le MCEE n'a réussi à récolter que six points, occupant la 10e place avec 26 points, loin derrière la troisième place occupée par le CA Batna (38 pts), synonyme d'accession parmi l'élite. Bouhellal, qui est le troisième entraîneur à diriger l'équipe cette saison après Noureddine Saâdi et Kamel Mouassa, «entame ses fonctions lundià 17h00 à l'occasion de la séance de reprise», a souligné Bourdim.

Paralympiques-2016 (CAN/Goal-ball)/ 1ère journée

Bon début des sélections algériennes (hommes et dames)

■ Les sélections algériennes de goal-ball (hommes et dames) ont bien entamé le championnat d'Afrique des nations, qualificatif aux Paralympiques de Rio-2016, en gagnant leurs matchs de la première journée, disputée lundi à la salle OMS de Staoueli (Alger). La sélection masculine, entraînée par le duo Ahmed Ferdjouni et Aissa Soualmi, n'ont eu aucune peine à remporter les deux matchs qu'ils ont joué, devant respectivement, la Côte d'Ivoire 10-0 (match achevé au bout de 7' de jeu) et face à l'Egypte 9-5. Lors de son premier match face à une sélection ivoirienne en apprentissage, le staff technique algérien a préféré faire reposer ses titulaires. «Devant la faiblesse de l'adversaire, nous avons laissé place aux éléments qui ne jouent pas souvent (Larbi Abdelhalim, Imadeddine Ghodman et Ishak Boutaleb) et mettre au repos les titulaires, en prévision du reste du tournoi.», a indiqué M.Ferdjouni. L'équipe n'avait besoin que de sept minute de jeu pour mettre terme aux débats 10-0 (selon le règlement de la discipline, un match de goal-ball est arrêté une fois le score atteint un écart de dix buts). Lors de son second match face aux redoutables égyptiens, le staff technique algérien n'a pas voulu prendre des risques, en incorporant l'ossature de son équipe qui a remporté le match (9-5), malgré un début catastrophique (1-3). Avec deux succès, l'Algérie prend la 1re place avec (6 points) devant le Maroc (3pts, moins 1 match), l'Egypte, Côte d'Ivoire et Tunisie (0 point). Chez les dames, la sélection algérienne a bien débuté le tournoi avec un succès par 10-0 face au Maroc, battu déjà dans la matinée par l'Egypte 12-2 (match arrêté avant terme).

FAF

Renforcement des mesures d'encadrement des matchs

■ La Fédération algérienne de football (FAF) a appelé la Ligue de football professionnel (LFP) à renforcer les mesures d'encadrement des matchs et ne tolérer aucune forme de violence dans les stades ou négligence susceptible de compromettre le bon déroulement des championnats. Cette décision a été prise lors de la réunion du Bureau fédéral, tenue lundi au centre technique national de Sid Moussa (Alger) sous la présidence de Mohamed Raouraoua, patron de la FAF. Pour conforter davantage le système d'encadrement des rencontres, il a été décidé de créer un panel de commissaires aux matchs dont le profil et le niveau doit répondre aux exigences de la compétition, précise la même source. A cet effet, un programme de recrutement et de formation sera mis en œuvre par la FAF avant la prochaine saison sportive pour le football professionnel et amateur. «Un appel est lancé en direction de tous les acteurs du football national joueurs, dirigeants, officiels, journalistes sportif et supporters à l'effet de participer à l'éveil de l'esprit sportif et du fair-play et promouvoir les valeurs nobles du football qui sont la saine compétition, le respect et la solidarité.», souligne le communiqué de la FAF.

Sanctions de la LFP

Un match à huis clos pour l'USMMH, Benlameri suspendu trois matchs

■ L'USMM Hadjout (Ligue 2 algérienne de football) a écopé d'un match à huis clos pour «jet de projectiles», alors que le défenseur de l'ES Sétif (Ligue 1), Djamel Eddine Benlameri, a été suspendu pour trois matchs, a annoncé lundi la Ligue de football professionnel (LFP) sur son site officiel. Outre cette sanction, le club devra s'acquitter d'une amende de 200,000 dinars, ajoute la même source. De son côté, le défenseur de l'ES Sétif (Ligue 1) Djamel Eddine Benlameri a écopé de trois matchs de suspension ferme en plus d'une amende de 30,000 dinars pour «voie de fait», suite à son expulsion lors du match de la 21e journée du championnat face à la JS Saoura (3-0). L'attaquant du MO Béjaia, le Sénégalais Ndoye Mohamed Walid a été suspendu pour deux matchs ferme pour «jeu brutal» lors de la réception de l'USM Alger (0-1). L'entraîneur de l'USM Harrach, Boualem Charef, expulsé lors du derby face au MC Alger (0-0), a été suspendu pour un match ferme en plus d'une amende de 30,000 dinars.

Ligue des champions d'Afrique (2e tour/retour)

ES Sétif-Etoile du Congo le samedi 19 mars à 19h

■ L'ES Sétif, l'un des deux représentants algériens en Ligue des champions d'Afrique de football, accueillera l'Etoile du Congo le samedi 19 mars au stade du 8 mai 1945 à partir de 19h00 pour le compte du 2e tour (retour), a appris l'APS lundi auprès de la direction du club des hauts-plateaux. Le match aller se jouera à Brazzaville entre le 11 et le 13 mars.

La formation sétifienne, détentrice du trophée en 2014, a été exemptée du tour préliminaire de la Ligue des champions au même titre que d'autres grosses pointures du continent. L'autre équipe algérienne engagée dans cette épreuve, le MO Béjaia affrontera les Tunisiens du Club Africain en match aller prévu à Tunis, et le retour au stade de l'Unité maghrébine. «Nous n'avons pas encore fixé la date du match retour chez nous. Nous devons être saisis par la Fédération algérienne (FAF) pour les formalités d'usage avant qu'on puisse désigner la date», a affirmé à l'APS le porte-parole du MOB, Farid Zizi. Le 3e tour, avant la phase de poules, est prévu en avril prochain (aller: 8, 9, 10 avril 2016/ retour : 19, 20 avril 2016).

«L'Etoile du Congo, un adversaire à ne pas sous-estimer»

L'Etoile du Congo, adversaire de l'ES Sétif au 2è tour de la 20è édition de la Ligue des champions d'Afrique de football, est un adversaire qu'il ne faudra pas sous-estimer, a déclaré lundi l'entraîneur suisse de l'équipe sétifienne, Alain Geiger.

«Les premières données que j'ai pu collecter sur cette équipe indiquent que nous aurons à affronter une équipe coriace qui s'est brillamment qualifiée pour le 2è tour de la LDC en surclassant les gabonais de Mangasport par 3 à 0», a indiqué le coach helvétique. Alain Geiger a estimé avoir «suffisamment de temps» pour en savoir davantage sur l'Etoile du Congo, affirmant que l'objectif de son équipe reste la qualification pour la phase de poules.

S'agissant de l'absence de plusieurs joueurs ne figurant pas sur la liste des éléments qualifiés pour la LDC, en raison de l'arrivée à expiration de leur contrat, à l'image d'Amine Meguatli, de Mohamed-Billal Raït et d'El Hadi Belameïri, le coach de l'ESS ne semble pas en faire une montagne : «la liste de 23 joueurs transmise à la CAF nous permet d'attendre nos matchs africains avec confiance et sérénité».

Les DEBATS
http://www.lesdebats.com

Météo

Alger
Ensoleillé
Min 6 °C
Max 21 °C

Oran
Ensoleillé
Min 7 °C
Max 24 °C

Annaba
Ensoleillé
Min 5 °C
Max 18 °C

Sahara occidental

L'Algérie continuera à apporter son appui

L'Algérie continuera à apporter son appui à l'action pour le règlement «juste et définitif» du conflit du Sahara occidental à travers un référendum d'autodétermination «libre et régulier», a réaffirmé mardi à Genève le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra.

«Mon pays continuera à ne ménager aucun effort pour apporter son appui à l'action du Secrétaire général des Nations unies et de son envoyé personnel, l'ambassadeur (Christopher) Ross, pour un règlement juste et définitif de ce conflit à travers un référendum d'autodétermination libre et régulier», a-t-il précisé dans son intervention au Segment de Haut niveau de la 31e session ordinaire du Conseil des droits de l'homme des Nations unies. Le ministre d'Etat a fait remarquer que par ce «déni du droit», dont souffre le peuple du Sahara occidental, dernière colonie d'Afrique, le processus d'autodétermination est contrarié depuis 1975, date de l'occupation par le Maroc ce territoire déclaré non-autonome par les Nations unies. «Les tentatives visant à tenir en échec la volonté de la communauté internationale ne doivent pas nous détourner de l'objectif impératif d'une solution conforme à la légalité internationale», a-t-il tenu à avertir, saluant la mission dépêchée, l'année passée, par le Haut commissaire aux droits de l'homme dans le territoire sahraoui qu'il a qualifiée de «signal positif». Samedi dernier, à l'occasion du 40e anniversaire de la proclamation de la République arabe sahraouie démocratique (Rasd), le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a affirmé que l'Algérie «ne ménagera aucun effort» pour apporter son «soutien» à la proposition du secrétaire général de l'ONU visant à relancer les négociations directes entre le Maroc et le Front Polisario pour parvenir à une solution «juste et durable» garantissant au peuple sahraoui son droit à l'autodétermination.

Le SG des Nations unies a prévu, les 6 et 7 mars, une visite dans la région, notamment dans les camps de réfugiés sahraouis. Elle a été précédée par celle de son Envoyé personnel pour le Sahara occidental, rappelle-t-on. La dernière colonie en Afrique, le Sahara occidental a été déclaré en 1964 par l'ONU territoire non-autonome. Il a été occupé de force par le Maroc en 1975, rappelle-t-on. Plusieurs rounds de négociations entre les parties en conflit, le Maroc et le Front Polisario, ont été organisés sous l'égide de l'Onu, mais ils buttent sur la position de blocage de la partie marocaine en ce qui concerne l'organisation d'un référendum pour l'autodétermination du peuple sahraoui.

R. N.

Oran

Un élève du cycle moyen tué par son camarade

Le service des urgences médico-chirurgicales du CHU d'Oran a accueilli hier un collégien de 15 ans présentant de graves blessures au ventre, a-t-on appris du chargé de communication de cet établissement hospitalier.

L'élève, qui a succombé à ses blessures, aurait reçu des coups de couteau au niveau de l'abdomen de la part d'un camarade, a-t-on indiqué. Les services de la Gendarmerie nationale ont ouvert une enquête sur les tenants et aboutissants de ce drame.

R. N.

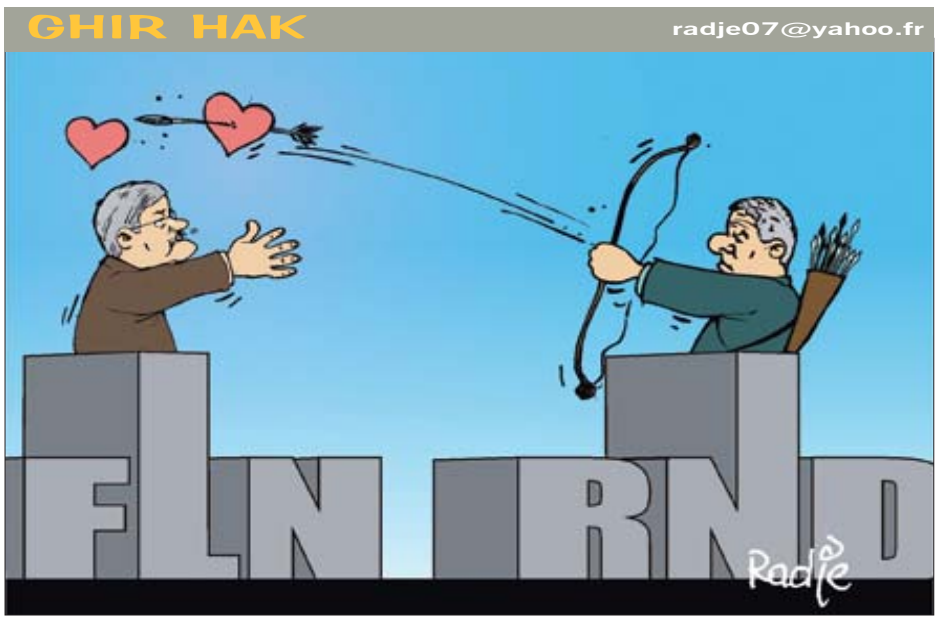

Égypte

Coup de chaussure au Parlement

Dimanche dernier, un député a frappé d'un coup de chaussure son collègue pour le punir d'avoir reçu à son domicile l'ambassadeur d'Israël en Égypte.

Le peuple égyptien a appris avec 24h de retard l'incident parlementaire du 28 février. Dimanche dernier, le député d'Alexandrie, Kamel Ahmed, a frappé d'un coup de chaussure son collègue Tewfik Okacha pour le punir d'avoir reçu à son domicile l'ambassadeur d'Israël en Égypte, Haim Koren. L'affaire aura des suites. Lundi, nombre de journaux ont consacré leur «une» à cet affront spectaculaire. «Le retour du langage de la chaussure», ironise le quotidien indépendant *Al Masri Al Youm*. *«Le dialogue des chaussures au Parlement»*, titre le journal gouvernemental *Al-Akhbar*. D'autres commentaires reprennent le thème de la «normalisation» avec Israël, Al Wafd écrit : «La chaussure est la sanction de la normalisation.»

En revanche, certains caricaturistes ont choisi d'en rire. Celui du quotidien à grand tirage *Al Masri Al Youm* publie un dessin du Parlement avec une pancarte «Les chaussures sont interdites». Les députés sont condamnés à entrer dans l'hémicycle avec leurs chaussettes. L'Égypte est le premier pays à avoir signé la paix avec Israël, mais la question de la normalisation continue de diviser les esprits.

Le crime de Tewfik Okacha, commentateur politique à Pharaeen TV, est d'avoir invité à dîner le mercredi 25 l'ambassadeur d'Israël. Le lendemain, un communiqué de l'ambassade déclare que «les deux parties se sont mises d'accord pour poursuivre la coopération»… «L'entretien a été très réussi»…

De son côté, Okacha déclare à Al Masri Al Yom : «Nous nous sommes mis d'accord pour qu'Israël ait un rôle décisif dans la question du barrage d'Éthiopie sur le Nil.» Okacha n'est pas qualifié pour mener un tel dialogue. À la fin du week-end égyptien, Ahmed Kamel exprime le ressentiment de certains milieux politiques en frappant Okacha avec sa chaussure. Les deux députés sont expulsés de l'hémicycle, et seront soumis tous les deux à des comités disciplinaires.

Okacha devra aussi s'expliquer devant un conseil spécial sur ses déclarations, considérées comme «une insulte au Parlement, au peuple et à la sécurité nationale». Le sujet du barrage construit par l'Éthiopie étant lié à la sécurité nationale.

ACTU…

Bouira

Deux terroristes abattus

Deux terroristes ont été abattus et deux pistolets mitrailleurs de type kalachnikov et une quantité de munitions récupérés, hier à Bouira, par un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP), indique le ministère de la Défense nationale dans un communiqué.

«Dans le cadre de la lutte antiterroriste, un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP) relevant du secteur opérationnel de Bouira (1ère Région militaire) a abattu deux terroristes, hier 1er mars 2016 à 11h, suite à une opération de fouille et de ratissage menée près d'El Kadiria», note le communiqué.

«L'opération, qui est toujours en cours, s'est soldée par la récupération de deux pistolets mitrailleurs de type kalachnikov, une quantité de munitions, une paire de jumelles et un téléphone portable», précise la même source.

R. B.

Tizi-Ouzou

Une casemate détruite

Des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) ont détruit, lundi dernier, une casemate contenant des produits explosifs à Tizi Ouzou et saisi une bombe et deux canons de fabrication artisanale à Skikda, indique mardi le ministère de la Défense nationale dans un communiqué. «Dans le cadre de la lutte antiterroriste et contre la criminalité organisée, deux détachements relevant des secteurs opérationnels de Constantine et de Skikda (5e Région militaire) ont saisi, le 29 février 2016, une bombe et deux canons de fabrication artisanale», note la même source. Un autre détachement relevant du secteur opérationnel de Tizi Ouzou (1ère Région militaire) «a détruit une casemate contenant des produits explosifs». Par ailleurs et au niveau de la 2ème Région militaire, des éléments de la Gendarmerie nationale «ont intercepté à Tlemcen un narcotrafiquant, 1 530 kilogrammes de kif traité, un camion et un véhicule touristique», relève le communiqué qui souligne que «13 immigrants clandestins ont été appréhendés à Oran et Tlemcen».

R. T.

Protection civile

Six hélicoptères entreront en service avant la fin de l'année

La Protection civile mettra en service six hélicoptères d'ici la fin de l'année en cours dans le cadre du secours aérien, a indiqué hier à Alger le directeur de la communication de ce corps, le colonel Achour Farouk.

En marge de la cérémonie de sorties de promotions d'agents de la Protection civile, le colonel Achour a déclaré à l'APS que «six hélicoptères entreront en service avant la fin de l'année en cours après l'accomplissement des formations requises aux équipes de secours entre pilotes, techniciens et secouristes au nombre de cinquante».

Selon le colonel Achour, ces hélicoptères apporteront un «plus qualitatif» sur tout le territoire national aux opérations d'interventions des agents de la protection civile.

Il a également souligné qu'une «réflexion sérieuse» est engagée pour l'introduction de drones dans les interventions, précisant que la protection civile s'atèle à «suivre le développement dans les pays les plus avancés par l'acquisition du matériel sophistiqué».

«Il y a effectivement un projet pour l'utilisation des drones dans les opérations d'intervention et de reconnaissance», a-t-il affirmé.

Par ailleurs, M. Achour a noté que le concours de recrutement des agents dans différentes catégories aura lieu durant l'exercice 2016-2017, «conformément aux besoins du corps et en application au programme tracé pour poursuivre la couverture opérationnelle sur tout le territoire national, sachant que des infrastructures ont été réceptionnés et d'autres le seront bientôt». Il a assuré qu'il était «nécessaire de préparer les moyens humains à même d'assurer la protection des biens et des personnes», soulignant, dans ce sens, que le nombre des effectifs, actuellement à hauteur de 60 000 «atteindra le nombre de 70 000 à l'horizon 2018». Des effectifs qui renforceront les rangs de ce corps conformément à la carte des risques étant donné que chaque région a ses spécificités, a-t-il relevé.

Par ailleurs, le colonel Achour a estimé que la célébration de la journée internationale de la protection civile constitue une occasion de «faire le point sur les réalisations et faire le bilan depuis l'année dernière», faisant savoir que les éléments de la Protection civile ont procédé à plus de 900 000 interventions durant l'année 2015, ce qui montre, a-t-il dit, le «travail colossal» effectué à cet effet.

Le bilan élaboré fait ressortir une hausse de 27% d'interventions durant l'année 2015 par rapport à 2014, dont 45% pour le secours des personnes dans des accidents domestiques et 3000 interventions quotidiennes dont 145 concernent les accidents de la route.

R. N.